

COMMUNAUTÉ
URBAINE DE BORDEAUX

LACUB

Rapport annuel 2009

sur le prix et la qualité du service public
direction opérationnelle Environnement

les déchets ménagers





sommaire

Faits marquants	4
Repères	6
Description du service	8
Synthèse de l'activité	16
Analyse économique et financière	22
Analyse économique et financière des délégués	28
Annexes	48

Réduire la production de déchets est l'un des objectifs majeurs du Grenelle de l'Environnement. Il est ainsi préconisé de réduire la production d'ordures ménagères et assimilées (2) de 7 % par habitant pendant les 5 prochaines années. La production à la Cub étant de 352 kg/an/habitant en 2008, le respect de l'objectif fixé par le Grenelle en 2009 était de 347 kg/an/habitant. Or, les résultats obtenus, détaillés au long du présent rapport, sont de 337 kg/an/habitant, ce qui correspond à l'objectif de l'année 2011. Ce bon résultat ne dépend pas de mesures incitatives mises spécialement en place pour répondre aux objectifs du Grenelle de l'Environnement, mais est la conséquence de la gestion des déchets sur laquelle la Cub s'est penchée très tôt, en adoptant en 1993 le plan TRIVAC (*Trier, Recycler, Valoriser, Communiquer*). (Voir graphique à la rubrique «Repères»).

Développer le recyclage matière et organique est le deuxième enjeu majeur du Grenelle. L'objectif est d'orienter un taux de 35 % des déchets ménagers et assimilés (3) vers ces filières de recyclage en 2012, pour atteindre 45 % en 2015. Là encore, les résultats sont encourageants, puisque, en 2009, avec un taux de 33,7 %, l'objectif assigné pour 2012 est déjà presque atteint. (Voir graphique à la rubrique «Repères»).

Diminuer significativement le tonnage total de déchets stockés et incinérés est le troisième objectif important fixé par le Grenelle. Il fixe une diminution de 15 % qui doit être obtenue en 2012. Pour l'atteindre, il faudra que seulement 286 kg/an/habitant de déchets ménagers et assimilés (3) soient traités par voie d'incinération et de stockage. En 2009, le poids de ces déchets ainsi traités représente encore 323 kg/an/habitant, ce qui montre que c'est sur cet objectif que les efforts communautaires doivent porter. (Voir graphique à la rubrique «Repères»).

Observations :

1. Les appellations en italiques ci-dessus mentionnées correspondent à des définitions bien précises :

- Ordures ménagères (1) : contenu des poubelles des ménages et points d'apport volontaire. Lorsque l'on parle d'ordures ménagères résiduelles, il s'agit des ordures restant après collectes sélectives.
- Ordures ménagères et assimilées (2) : ordures ménagères (1) et déchets des entreprises (*artisans, commerçants*), administrations et associations collectés avec les ordures ménagères.
- Déchets ménagers et assimilés (3) : ordures ménagères et assimilées (2) et déchets encombrants et déchets verts. Cette dernière catégorie se retrouve en déchèteries.
- Déchets des services municipaux et communautaires (4) : déchets de voirie et de marchés, déchets des collectivités.
- Déchets des professionnels (5) : déchets issus des professionnels collectés séparément. Cette catégorie regroupe notamment la déchèterie professionnelle de Latule et les déchets de l'activité du MIN.
- Déchets municipaux (6) : déchets ménagers et assimilés (3) et déchets des services municipaux et communautaires (4)

2. La population mentionnée dans ce rapport est la population municipale légale au 1^{er} janvier 2009 (source INSEE), soit 702 522 habitants.

2009 les faits marquants de l'année



L'achèvement des travaux de réhabilitation de Labarde

La réhabilitation du site de Labarde, dont les travaux menés par les entreprises Fayat et Guintoli ont débuté en 2006, s'est achevée en septembre 2009. Ces travaux se sont déroulés dans le respect des prescriptions de la DRIRE visant à une mise en sécurité environnementale du site, qui s'est traduite par un remodelage du terrain (*création de relief pour permettre l'écoulement des eaux pluviales*) et la réalisation de l'étanchéité (*pose d'une membrane sur toute la surface, recouverte par la suite de terre et végétalisée afin d'éviter que l'infiltration d'eaux pluviales favorisent la création de lixiviats*).

La mission DOE

La 2^{ème} phase de cette mission a permis de mettre en place certaines des actions préconisées.

A titre d'exemple, il peut être cité :

- la mise en place d'écrans plasmas dans les salles d'appel du transit de Latule et de Bègles permettant la communication d'informations aux agents de collecte
- la réalisation d'une nouvelle vidéo pour la formation à l'embauche des agents de collecte
- la refonte de l'affichage (*circulaires, informations diverses*) dans la salle d'appel de Latule
- les rendez vous de la communication interne décentralisés
- la création d'un poste dédié à la communication interne de la DOE.

La mise en place d'actions de formation

Des formations obligatoires, telles la formation d'intégration ou la formation de professionnalisation résultant de l'application du décret n° 2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des agents territoriaux, ont été mises en place au sein du service.

La durée de ces formations ainsi que leur périodicité au cours de la carrière est variable selon les cadres d'emplois considérés.

Une formation continue obligatoire de sécurité (*FCOS*) sera délivrée aux chauffeurs employés, tant pour la collecte, les centres de recyclage que les centres de transit, afin de respecter une obligation réglementaire en date du 11 juillet 2007, applicable au 10 septembre 2009.

Une nouvelle organisation de collecte dans l'hyper centre de Bordeaux

Ce secteur était équipé de bacs de proximité ne permettant pas une gestion individualisée des déchets et trop souvent utilisés par les professionnels.

Avec l'accord de la Mairie de Bordeaux, il a été procédé à leur retrait et à leur remplacement concomitant par des bacs individuels selon un phasage progressif.

L'adaptation des usagers à ce nouveau système a nécessité de proposer une nouvelle fréquence de ramassage hebdomadaire, à savoir 4 collectes pour les ordures ménagères et 2 pour les produits recyclables.

Mise en place de bacs enterrés dans les résidences - Opération Saige Macédo à Pessac

Depuis plusieurs années, la Communauté urbaine passe des conventions avec les bailleurs sociaux qui décident d'équiper leurs résidences de conteneurs enterrés.

Il s'agit là d'une expérimentation menée en concertation, dans laquelle le coût financier est neutre pour la collectivité puisque ce sont les bailleurs qui investissent dans l'achat des mobiliers enterrés, la Communauté urbaine assurant, pour sa part, la collecte des bacs.

En 2009 a été réalisée, sur le territoire de la commune de Pessac, une opération avec DomoFrance visant à la mise en place du plus grand nombre de mobiliers enterrés sur l'agglomération.

Ainsi au niveau de la résidence de Saige, ce sont 64 mobiliers enterrés qui ont été installés, alors que 32 mobiliers l'ont été pour la résidence Macédo.



La collecte sélective en porte à porte pour l'ensemble des habitants de Mérignac

Après avoir doté l'ensemble de l'habitat pavillonnaire de la commune de Mérignac de bacs individuels verts pour la collecte sélective des déchets recyclables, la Communauté urbaine a étendu ce système à l'habitat vertical qui en était dépourvu.

La collecte sélective en porte à porte mise en place sur les résidences de Mérignac a débuté en octobre 2009. Ce projet a porté sur l'équipement en bacs collectifs de 41 résidences.

Fin 2009, toute la commune est désormais desservie en porte à porte pour la collecte sélective.

Le renforcement de la cellule de communication de proximité

La cellule de communication comptait jusqu'à présent 14 agents ce qui ne lui permettait pas de couvrir avec efficacité l'ensemble des missions attribuées.

La Communauté urbaine, suite aux éléments portés à sa connaissance quant aux difficultés de cette dernière d'exercer l'ensemble de ses missions, a décidé de renforcer cette structure en permettant l'embauche d'agents supplémentaires, afin de porter désormais l'effectif à 25 agents.

Le but poursuivi est donc de mettre cette cellule en situation de pouvoir exercer à nouveau la totalité de ses missions et notamment des activités du type animation scolaire ou événementielle.

Les centres de recyclage

Le centre de recyclage modulaire qui avait ouvert Quai de Queyries en janvier 2009 a dû être fermé au bout de neuf mois d'exploitation pour des raisons liées à la sécurité des usagers.

Fermé en 2006, pour servir de base de vie au chantier concernant les travaux du pont SNCF, le centre de recyclage de Bordeaux Bastide situé Quai Deschamps a été rouvert aux usagers en octobre 2009 et compense la fermeture du précédent.

Le centre de recyclage du cours du Raccordement à Bordeaux qui avait été ouvert pour pallier la fermeture du centre de Bordeaux Latule aux particuliers en juin 2008, a dû cesser son activité pour permettre l'extension des travaux de la station d'épuration.

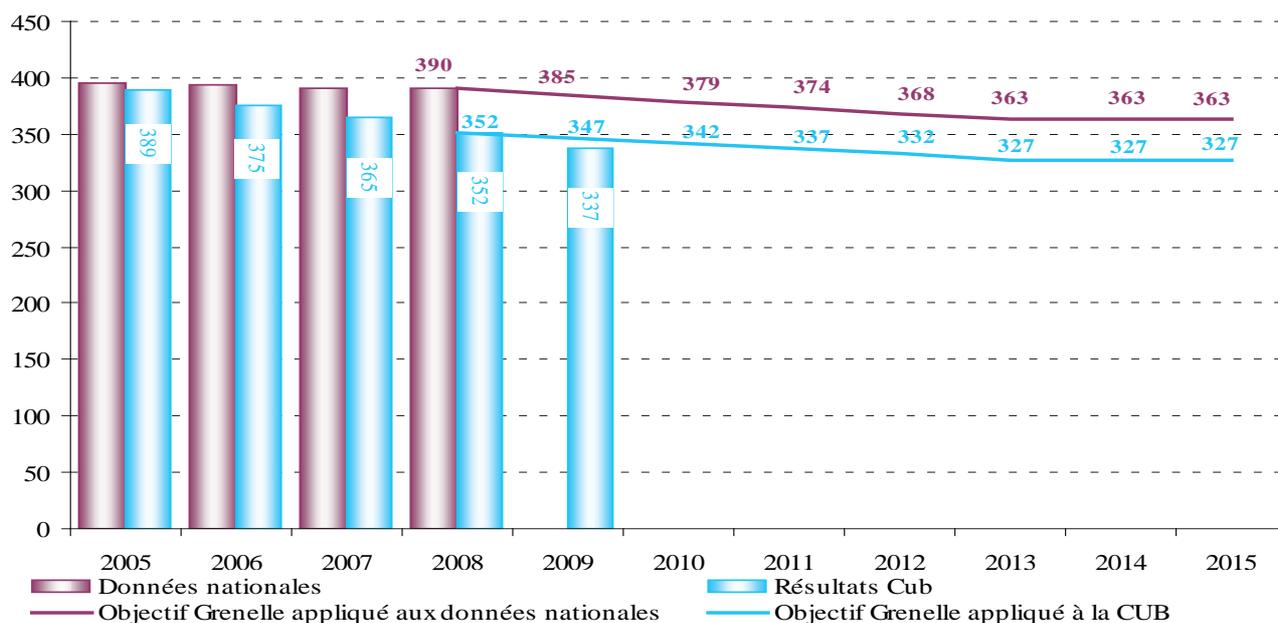
Il a ainsi été remplacé en juin 2009 par le centre situé rue Surcouf, dans la zone d'activité Alfred Daney.

mise en perspectives

Ordures ménagères et assimilées

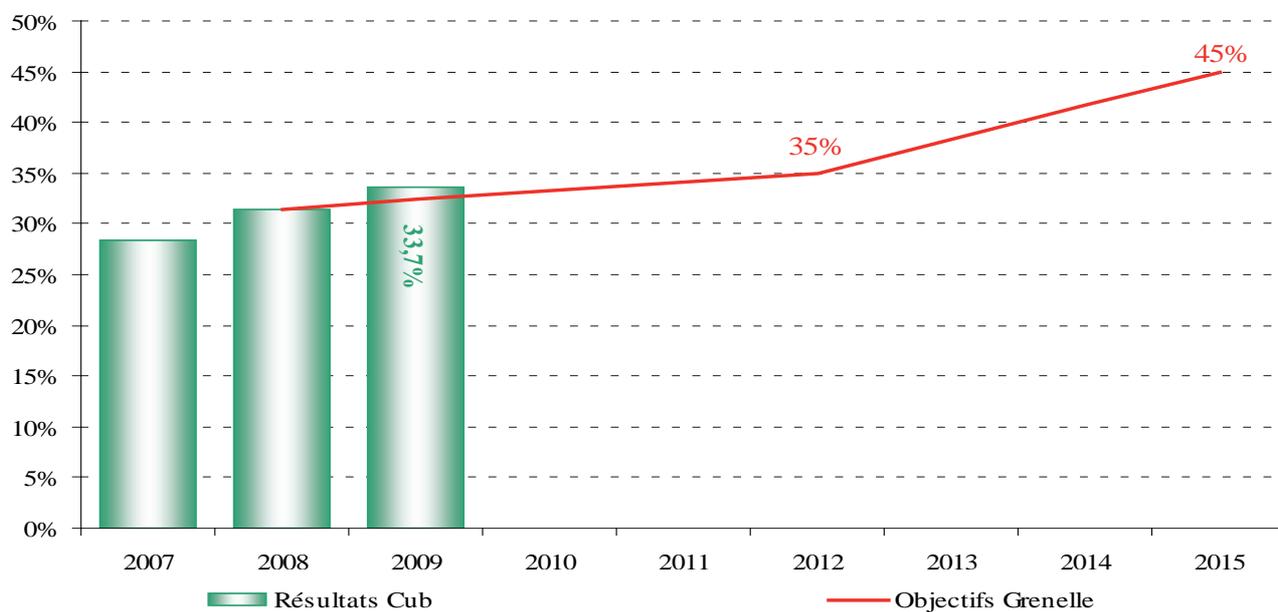
Objectif : réduire la production d'ordures ménagères et assimilées

kg/an/hab



Déchets ménagers et assimilés

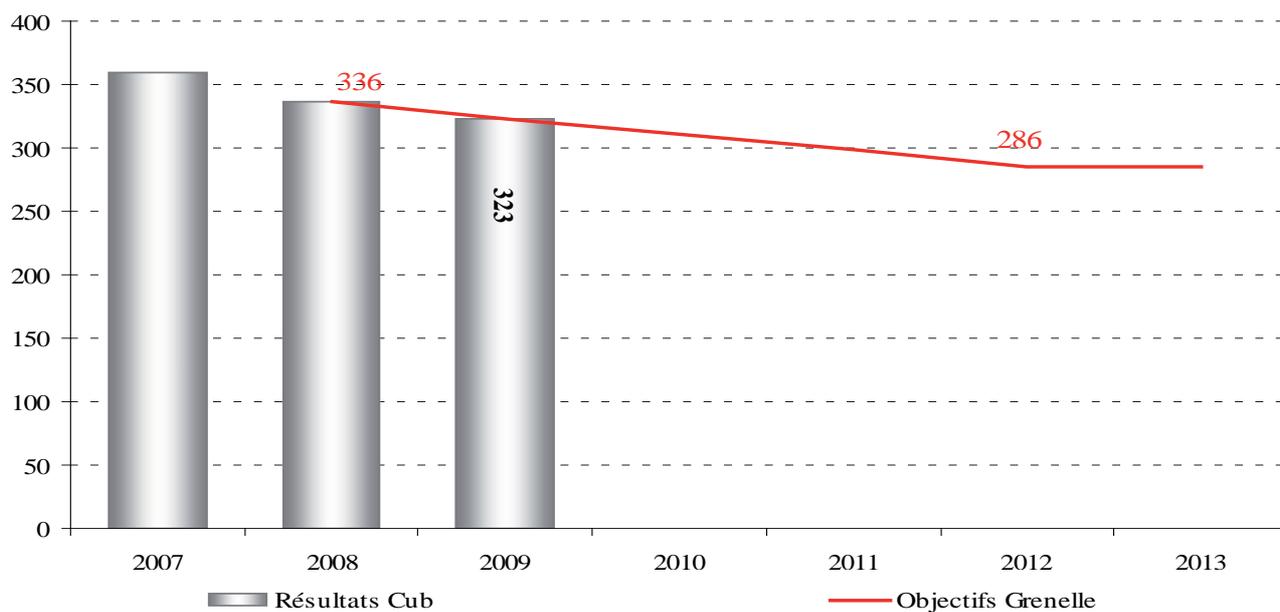
Objectif : augmenter le recyclage matière et organique, des déchets ménagers et assimilés, afin d'orienter vers ces filières un taux de 35 % en 2012 et 45 % en 2015.



Déchets ménagers et assimilés

Objectif : diminuer les quantités de déchets partant en incinération ou en stockage, avec pour objectif une diminution de 15 % d'ici 2012.

kg/an/hab



Emballages ménagers valorisés

Emballages en acier et en aluminium, emballages en carton pour liquide alimentaire, papiers et cartons d'emballages, bouteilles et flacons en plastique et verre (*issus des collectes sélectives*) 50 % de l'acier et de l'aluminium issus des mâchefers.

kg/an/hab



description du service



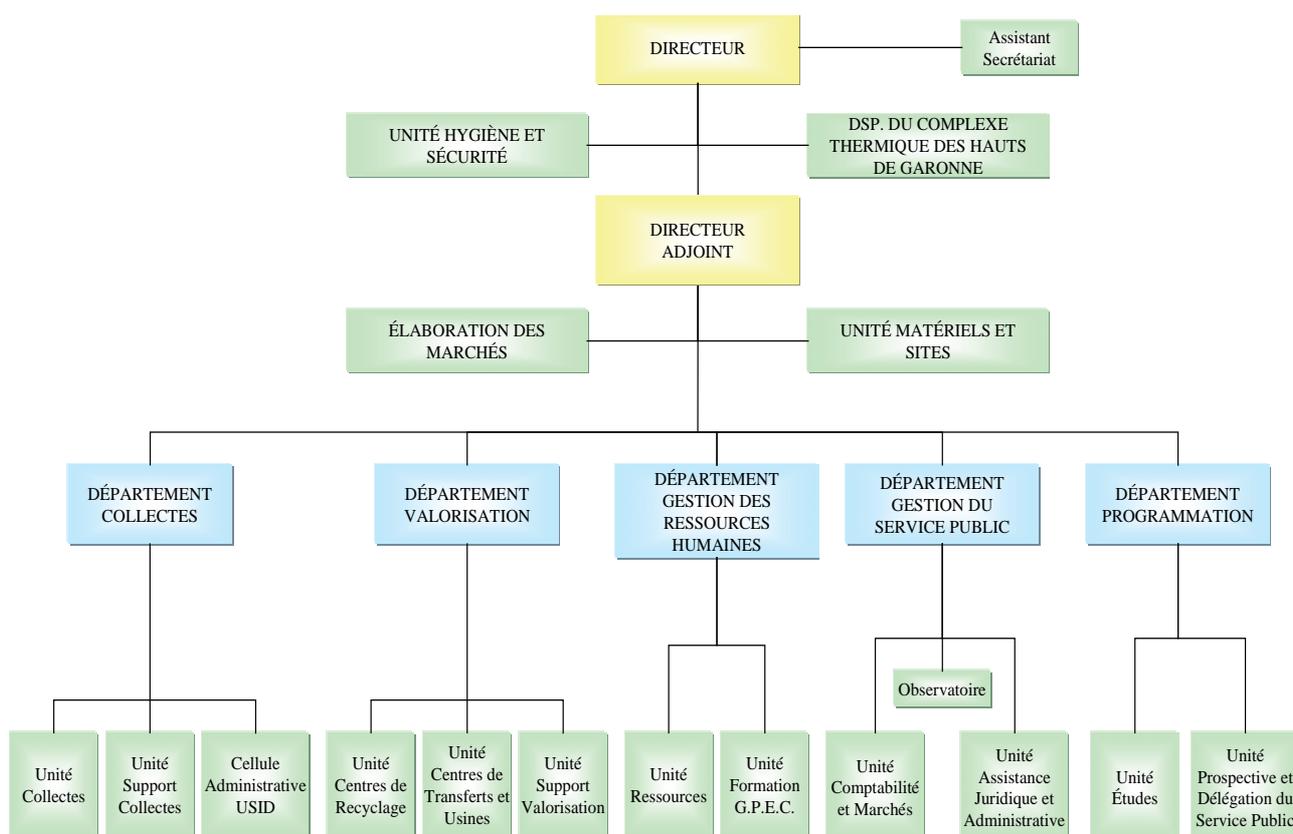
I. Les modalités d'exploitation

A. La Régie

1. Le service en régie concerne

- la collecte sur 20 de ses communes (*voir carte*) ;
- le transport des déchets vers les centres de traitement ;
- l'exploitation de 15 centres de recyclage ;
- l'entretien et la réhabilitation des anciennes décharges de Labarde à Bordeaux et du Bourgaillh à Pessac.

2. L'organisation de la direction opérationnelle de l'Environnement



Les missions générales de la direction sont essentiellement regroupées au sein des départements collectes et valorisation qui assurent notamment :

- la collecte des ordures ménagères résiduelles et assimilées en régie directe sur 20 communes ;
- la collecte sélective des déchets ménagers en régie directe sur 20 communes ;
- la gestion et l'exploitation en régie directe des centres de recyclage ;
- le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Le département Gestion du service public est le support administratif, juridique et financier de la direction.

Depuis le mois d'août 2009, il est également responsable de l'élaboration des marchés.

Le département Programmation se consacre aux études techniques et aux opérations de conduite d'opération et de maîtrise d'œuvre.

Le département Gestion des ressources humaines est chargé, outre la gestion courante des agents, de conseiller et accompagner les autres départements dans l'évolution de leur organisation.

Enfin, des unités spécifiques sont réservées à l'hygiène et à la sécurité (*conseil et suivi*), au suivi de la délégation de service public du complexe thermique des Hauts de Garonne et à l'élaboration

des marchés (*jusqu'en juillet 2009*).

3. Les moyens humains

Au 31 décembre 2009, l'effectif de la DOE se compose de 859 agents soit 22 de plus qu'au 31 décembre 2008, suite à la mise à jour de l'effectif prévu à l'organigramme (*voir annexe 1*).

4. La collecte des ordures ménagères résiduelles et la collecte sélective au porte-à-porte sont assurées à l'aide de 129 bennes. La collecte sélective en apport volontaire s'effectue au moyen de 16 camions équipés de bras hydraulique. Le transport des déchets est réalisé avec 9 semi-remorques et 19 camions porte-conteneurs.

B. Le SIVOM Rive droite

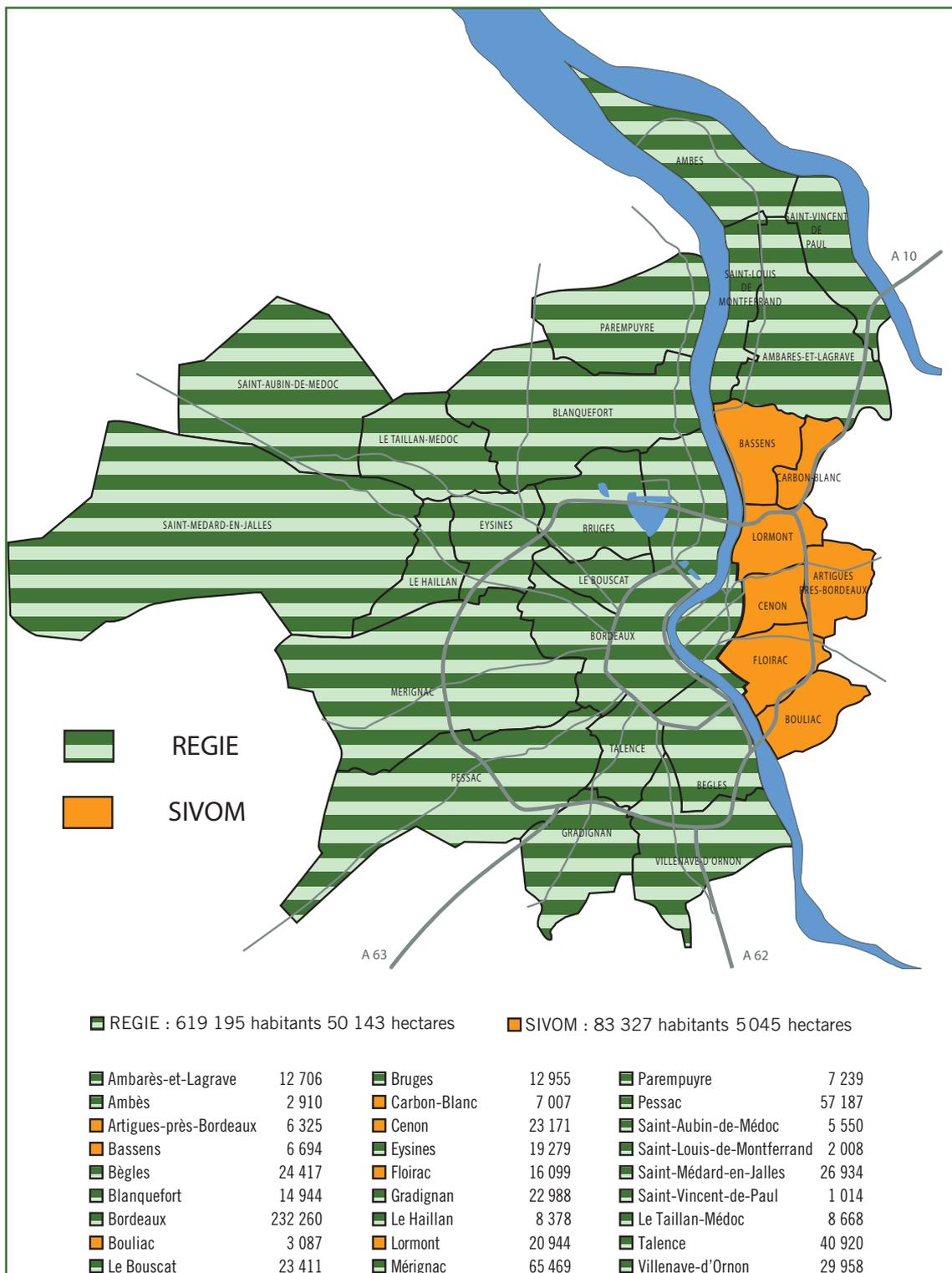
La Cub adhère au SIVOM Rive droite pour 7 de ses communes (voir carte).

Ce syndicat, par l'intermédiaire d'un prestataire privé, la société Veolia Propreté, gère :

- la collecte des déchets ménagers,
- 2 déchèteries.

II. Le territoire desservi

Le territoire desservi s'étend sur une superficie de 55 188 ha pour une population de 702 522 habitants (population municipale légale au 1^{er} janvier 2009).



III. Les opérations de collecte

A. Les déchets provenant des ménages

1. La collecte des ordures ménagères résiduelles (hors collectes sélectives)

1.1 Organisation de la collecte

Il s'agit d'une collecte mécanisée réalisée au porte-à-porte dans l'ensemble des 27 communes, à l'exception de certaines résidences d'habitat vertical où des bornes enterrées ou semi enterrées sont implantées.

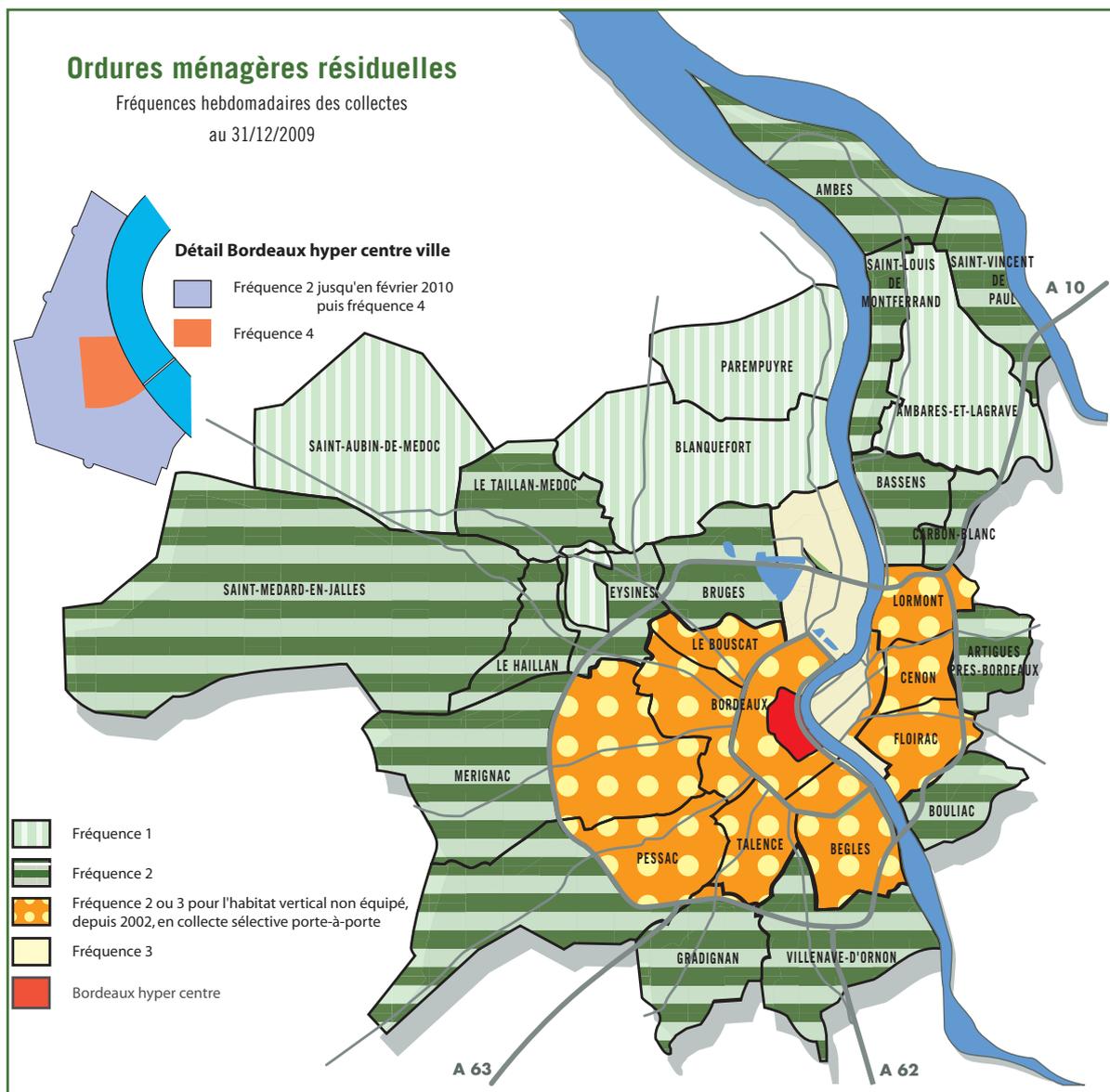
1.2 Fréquence de la collecte

La fréquence de la collecte correspond au nombre de passages par semaine. On distingue 4 fréquences suivant les communes :

- Fréquence 1 :
 - Parempuyre, Blanquefort, Saint-Aubin-de-Médoc, Ambarès-et-Lagrave, Eysines (partie).
- Fréquence 2 :
 - Les communes bénéficiant de la collecte sélective par apport volontaire : Saint-Louis-de-Montferrand et Saint-Vincent-de-Paul ;
 - Ambès, Bègles, Le Bouscat, Bruges, Eysines, Gradignan, Le Haillan, Mérignac, Pessac, Saint-Médard-en-Jalles, Le Taillan-Médoc, Talence et Villenave-d'Ornon
 - Bordeaux : Caudéran, Saint-Augustin

et le territoire situé entre cours et boulevards.

- Fréquence 3 :
 - Bordeaux : le Grand Parc, Bastide et Bordeaux Nord
- Fréquence 4 :
 - L'hyper centre de Bordeaux (après une première partie réalisée en 2009, la mise en service a été achevée en février 2010).

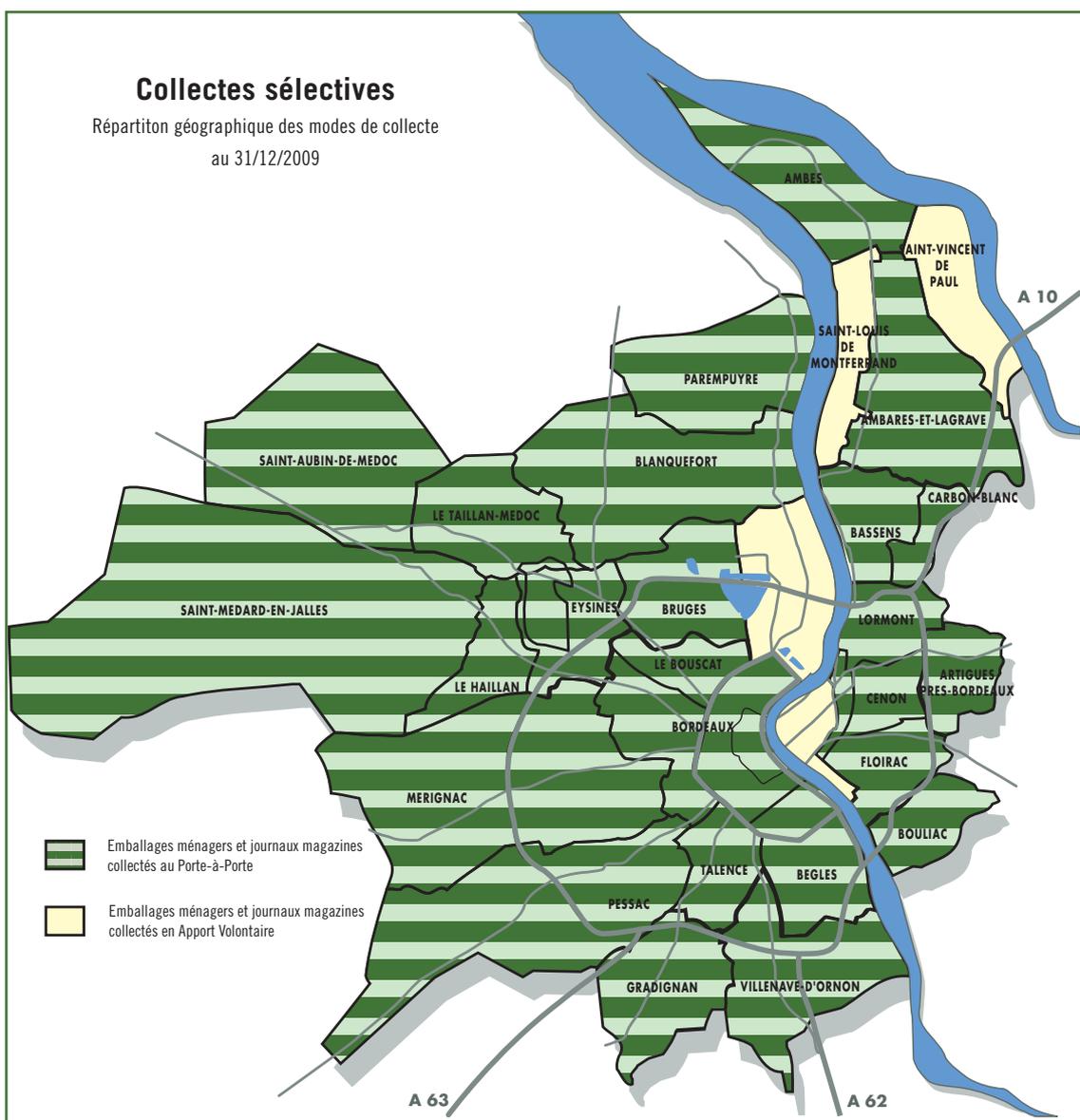


chapitre 1

2. La collecte sélective

La collecte est réalisée sur le territoire des 27 communes selon deux systèmes :

- la collecte au porte-à-porte d'un deuxième bac (vert) destiné aux emballages de papier/carton, briques alimentaires, flacons plastiques, emballages métalliques et aux journaux magazines, est assurée une fois par semaine. Ainsi, 92 % des habitants disposent du bac vert.
- la collecte en apport volontaire de ces mêmes produits se fait au moyen de bornes spécifiques installées sur le domaine public, à raison d'un point tri (regroupement des différentes bornes) pour 1 000 habitants. Cela représente 6 % des habitants concernés par ce système. Il faut noter que le verre est collecté uniquement en apport volontaire sur l'ensemble du territoire, suivant une densité d'une borne pour 600 habitants
- la Cub a instauré un système de partenariat avec les bailleurs et syndicats des résidences d'habitat vertical. Les bailleurs prennent en charge l'acquisition et l'installation de mobiliers de regroupement enterrés ou semi enterrés destinés à recevoir les produits des collectes sélectives (emballages ménagers et journaux magazines). 2 % des habitants sont concernés par ce système.



Pour la collecte du verre, la totalité du territoire de la Cub est équipée en apport volontaire.

3. La collecte des textiles usagés

La création, en mars 2009, d'un nouvel éco organisme (*Eco TLC*) destiné à soutenir le secteur de récupération des textiles usagés (*vêtements, chaussures, linge de maison ou d'ameublement...*), a

donné naissance à un nouvel acteur actif dans la réduction du volume des déchets.

Compétente en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers, la Communauté urbaine s'est également investie en permettant à ses communes

membres, dans le cadre d'une convention, de traiter avec le repeneur de leur choix la récupération, dans des conteneurs d'apport volontaire mis en place à titre gracieux, les textiles usagés. La Cub bénéficie, de son côté, d'un retour d'information sur les tonnages

chapitre 1

ainsi récupérés, dont le gisement, selon les données de l'ADEME, ressort à 8.000 tonnes sur son territoire (*environ 10kg par habitants*).
Mis en oeuvre en 2009, ce partenariat

tend à se développer et la Cub a la ferme volonté de davantage s'impliquer avec les communes pour que le maximum de textiles puisse être récupéré, ce qui représente autant de kilos

détournés de l'incinération ou de l'enfouissement, en cohérence avec les objectifs de valorisation des déchets de l'agglomération.

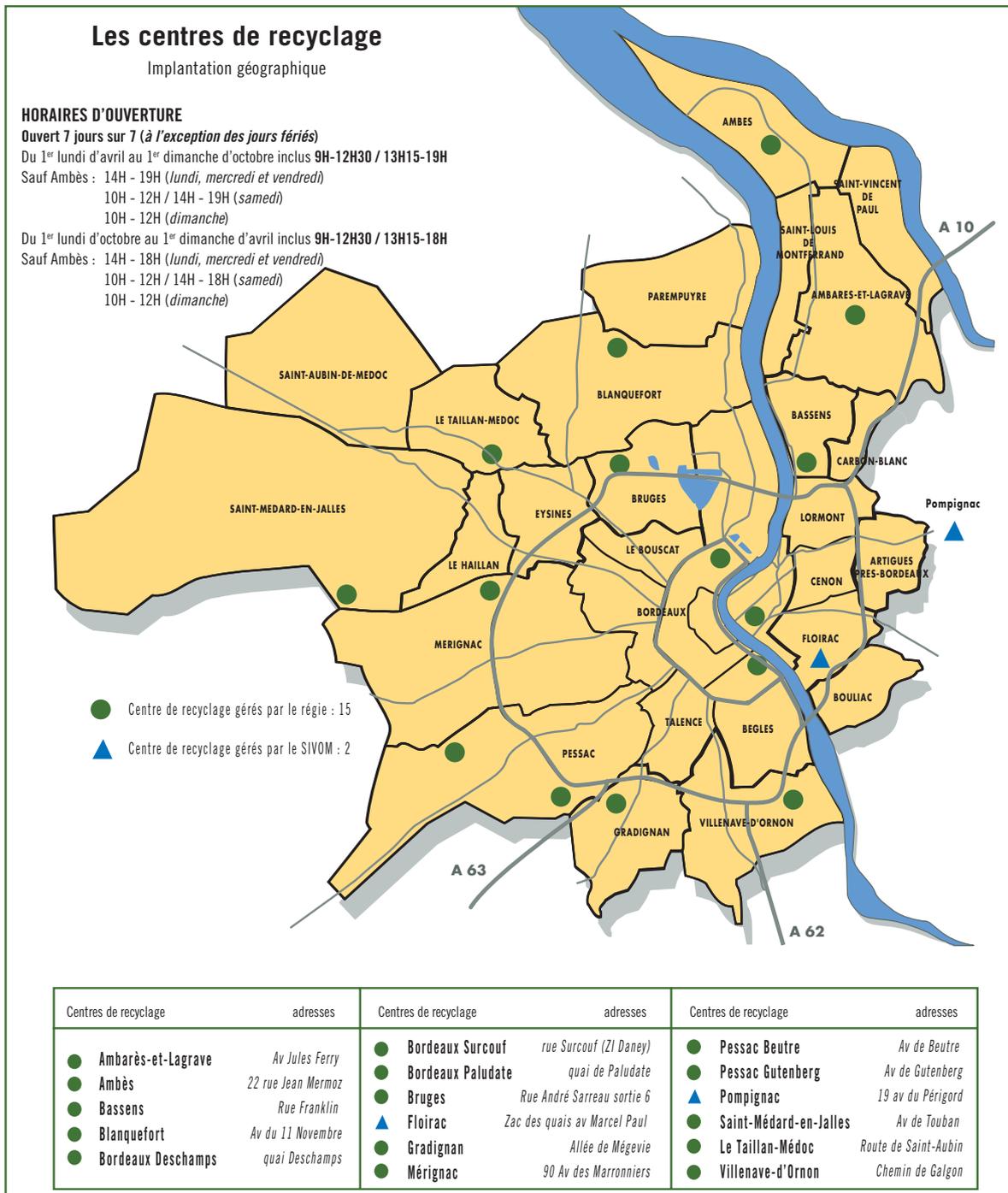
4. Les centres de recyclage

Les centres de recyclage sont des installations ouvertes aux ménages du territoire communautaire, dont l'accès est limité aux véhicules n'excédant pas une hauteur de 1,90 m.
Le réseau des centres communautaire se compose de 15 sites.

Les produits collectés sont : les déchets verts, le tout-venant, le bois, les gravats, les cartons, les métaux, les batteries, les piles et la totalité des déchets dangereux des ménages (DDM).

Depuis janvier 2008, les déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) sont collectés sélectivement.

- 15 centres exploités en régie, ouvert 7 jours sur 7 (à l'exception des jours fériés), sauf celui d'Ambès (fermé le mardi et le jeudi) ;
- 2 centres dépendant du SIVOM, l'un situé à Floirac et l'autre à Pompignac.



B. Les déchets ne provenant pas des ménages

1. Les déchets assimilés aux ordures ménagères

Il s'agit des déchets produits par :

- les administrations de l'Etat et des collectivités locales
- les entreprises commerciales
- les entreprises artisanales
- les entreprises industrielles
- les entreprises de service
- les associations

qui, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, peuvent être collectés et traités sans sujétions techniques particulières et doivent être

financés par la Redevance Spéciale en vertu de l'article L 2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales. La Communauté urbaine a instauré cette redevance qui s'applique à tous les organismes mentionnés ci-dessus, dont la production hebdomadaire de déchets n'excède pas 10 000 litres et qui ont choisi de recourir au service public en souscrivant un contrat avec la Communauté urbaine.

2. Les déchets provenant des services communaux et communautaires

Ce sont des déchets particuliers générés par les activités des services muni-

cipaux et qui sont directement amenés par les communes sur les lieux de traitement ou sur le centre de transit de la société Veolia Propreté à Pompignac.

Il s'agit de déchets verts, tout-venant et déchets de balayage.

3. Les déchets provenant des professionnels

Ils concernent certains contrats spécifiques passés avec des professionnels (tels le MIN) qui se trouvent hors du champ d'application de la redevance spéciale.

IV. Les opérations de traitement

A. Les modes de gestion de traitement

1. Les délégations de service public

Depuis 2009, la Cub dispose de trois délégataires de service public pour traiter une partie de ses déchets.

Il s'agit de :

- la société Astria qui a signé un Bail emphytéotique administratif (BEA), avec convention d'exploitation non détachable, pour l'incinération des ordures ménagères résiduelles non traitées à Cenon et une partie du tout-venant provenant des centres

de recyclage. Elle assure également le tri des produits des collectes sélectives, à l'exception du verre.

- la société La Grande Jaugue qui a également signé un BEA, avec convention d'exploitation non détachable, pour le compostage collectif des déchets verts. Cette délégation consiste, dans un premier temps, soit depuis le 1^{er} juillet 2008, à poursuivre l'exploitation du site implanté à Saint-Médard-en-Jalles, au lieu-dit Touban.

Puis, dans un deuxième temps, le délégataire a la charge de financer, construire et exploiter une deuxième unité de compostage sur un terrain également situé à Saint-Médard-en-Jalles, au lieu-dit La Grande Jaugue.

- la société Rive Droite Environnement qui est, depuis le 1^{er} janvier 2009 et pour une durée de 12 ans, le délégataire du complexe thermique des Hauts de Garonne à Cenon. Dans son activité figure l'incinération des ordures ménagères résiduelles.

2. Les marchés

Nature du traitement	Titulaire du marché
Compostage des déchets verts	Société Pena Environnement (à partir de février 2009)
	Société Sita Suez (en janvier)
	Société Veolia Propreté
Valorisation du bois	Sociétés Veolia Propreté - Egger Roll
	Société Pena Environnement (à partir d'octobre 2009)
	Société Seosse
	Sociétés Sita Suez - Seosse (jusqu'en octobre 2009)
Tri des cartons issus des centres de recyclage	Société Veolia Propreté
Mise en Centre de stockage (déchets non valorisables)	Société Veolia Propreté
	Société Sita Suez
Déchets dangereux des ménages	Société Labo Services (jusqu'en avril 2009)
	Société SIAP (à partir d'avril 2009)
Valorisation des gravats	Société ADP
	Société Veolia Fabrimaco
Valorisation des batteries	Société Veolia Soborec
Valorisation de l'acier issu des centres de recyclage	Société Veolia Soborec

Les déchets collectés dans les centres de recyclage gérés par le SIVOM, sont traités par la société Veolia Propreté, dans le cadre d'un marché.

chapitre 1

3. Les conventions

Nature du traitement	Titulaire de la convention
Valorisation des piles issues des centres de recyclage	Société Corepile
Valorisation des huiles moteur issues des centres de recyclage	Société Srrhu

4. Les éco-organismes

4.1. Eco-Emballages

Dans le cadre du barème D signé avec Eco-Emballages, la Communauté urbaine dispose des contrats suivants pour la valorisation des différents emballages ménagers triés :

Nature du traitement	Type de contrat	Titulaire du contrat
Valorisation des cartons	Reprise garantie	Société Sita Négoce
Valorisation de l'acier	Reprise garantie	Société Sita Négoce
Valorisation de l'aluminium	Reprise garantie	Société Sita Négoce
Valorisation des plastiques	Garantie de reprise	Société Valorplast
Valorisation du verre	Garantie de reprise	Société O-I Manufacturing

Les garanties de reprise sont des contrats signés avec des repreneurs choisis par Eco-Emballages et qui garantissent le même prix de reprise sur tout le territoire. Les reprises garanties sont des contrats signés avec des repreneurs librement

choisis par les collectivités en fonction de prix de reprise proposés. Dans les deux cas, les repreneurs s'engagent à respecter les principes fondamentaux d'Eco-Emballages et, notamment, les prescriptions techniques minimales permettant de bénéficier des soutiens financiers à la tonne triée.

4.2. Les autres éco-organismes

Nature du traitement	Titulaire de la convention
Valorisation des déchets d'équipement électrique et électronique (DEE)	Société OCAD3E (coordinateur) Société Ecologic (récupérateur)
Valorisation des imprimés papiers non sollicités	Société Ecofolio



synthèse de l'activité



I. Bilan des opérations de collecte

1. La collecte des ordures ménagères résiduelles

OMR (tonnes)			
	2008	2009	Evolution
Régie	169 335,68	159 814,84	- 5,62 %
SIVOM	26 098,38	25 512,06	- 2,25 %
Total	195 434,07	185 326,90	- 5,17 %

La production annuelle continue de baisser, année après année, et représente aujourd'hui 263,80 kg par habitant, soit 0,72 kg/jour/habitant. Cette baisse est constante depuis le début des années 2000 (247.758 tonnes en 2001), où la production annuelle par habitant était alors de 372 kg (soit un petit peu plus de 1kg/jour/habitant).

2. La collecte sélective

Au total 51 267,36 tonnes ont été collectées, soit une augmentation de 3,25 % par rapport à l'année 2008, grâce à la poursuite de l'extension des collectes sélective en porte-à-porte.

Le taux de performance (kg par an par habitant), est de 53,55 kg pour les emballages ménagers et les journaux magazines et de 19,43 kg pour le verre. Les refus représentent 13,83 % du tonnage total traité au centre de tri (12,41 % l'année dernière), ce qui nécessite de maintenir, voire de renforcer, les opérations de sensibilisation des habitants communautaires pour qu'ils continuent à faire partie des bons trieurs des grandes agglomérations françaises.

2.1. La collecte au porte-à-porte

Produits mélangés (tonnes)			
	2008	2009	Evolution
Régie	30 299,22	31 857,67	+ 5,15 %
SIVOM	3 233,64	3 785,30	+ 17,06 %
Total	33 532,86	35 642,97	+ 6,29 %

2.2. La collecte en apport volontaire

Papiers/cartons/plastiques/métaux (tonnes)			
	2008	2009	Evolution
Régie	2 592,94	1 973,70	- 23,88 %
SIVOM	467,66	-----	-----
Total	3 060,60	1 973,70	- 35,51 %
Verre (tonnes)			
	2008	2009	Evolution
Régie	12 037,57	12 599,55	+ 4,67 %
SIVOM	1 024,34	1 051,14	+ 2,62 %
Total	13 061,91	13 650,69	+ 4,51 %

2.3. La communication

La cellule communication, composée de 18 agents (6 titulaires et 12 en CAE, au 31 décembre), a pour mission d'assurer le succès et la pérennité des collectes sélectives.

Elle a ainsi dû faire face à 19 957 cas de refus de collecte et a également poursuivi ses actions d'information en habitat vertical dans les résidences qui ne respectent pas les règles de tri ou nouvellement construites.

De plus, elle gère le numéro vert (7 812 appels, soit près de 12 % de plus qu'en 2008).

Enfin, elle a un rôle d'animation, notamment en milieu scolaire et à l'occasion de manifestations communales comme les foires ou les salons. En raison de l'importance des suivis de collecte et du nombre restreint d'agents composant la cellule, seulement 15 actions de sensibilisation ont pu être menées.

Consciente de l'importance de cette cellule, non seulement pour assurer la continuité des opérations en place depuis bon nombre d'années, mais aussi pour remplir les objectifs de valorisation qui découlent du Grenelle de l'Environnement, la Cub a décidé, par délibération du 10 juillet 2009, de porter l'effectif à 25 agents.

3. Les centres de recyclage

3.1. La fréquentation

Nombre de visiteurs	2008	2009	Evolution
Régie	1 585 749	1 682 519	+ 6,10 %
Sivom (*)	61 610	56 579	- 8,17 %
Total	1 647 359	1 739 098	+ 5,57 %

(*) Uniquement les visiteurs résidant sur le territoire communautaire

Le redéploiement de certains centres de recyclage sur le territoire de la ville de Bordeaux n'a pas nui à leur fréquentation générale. En effet, le nombre de visiteurs des installations de la Cub a continué à progresser sur un rythme encore supérieur à celui de l'année dernière, alors que les deux centres du SIVOM semblent connaître un tassement de leur fréquentation.

3.2. Les différents déchets apportés

Les quantités (tonnes) reçues sur les 15 centres gérés en régie, selon la répartition figurant à l'annexe 2, sont :

(tonnes)	2008	2009	Evolution
Déchets verts	40 960,83	42 024,41	+2,60 %
Tout-venant	29 515,45	31 927,74	+8,17 %
Bois	12 519,19	13 440,37	+7,36 %
Gravats	32 239,40	31 242,82	-3,09 %
Cartons	1 993,26	2 012,10	+0,95 %
Métaux	3 621,57	3 142,68	-13,22 %
D3E (1)	1 420,59	1 990,69	+40,13 %
Divers (2)	396,58	398,79	+0,56 %
Total	122 666,87	126 179,60	+2,86 %

(1) Déchets d'équipement électrique et électronique (appareils électroménager et informatique)

(2) Batteries, huiles minérales et déchets dangereux des ménages

Les déchets verts continuent à représenter la source la plus importante des déchets reçus sur les centres de recyclage, devant le tout-venant et les gravats. L'ensemble des tonnages apportés correspond à 75 kg par visiteur.

Les tonnages apportés sur les 2 installations mises à disposition par le SIVOM sont :

(tonnes)	2008	2009	Evolution
Déchets verts	2 793,84	2 872,88	+2,83 %
Tout-venant	4 384,68	3 695,47	-15,72 %
Bois	510,01	699,36	+37,13 %
Gravats	3 244,68	3 452,76	+6,41 %
Cartons	208,55	199,14	-4,51 %
Métaux	171,49	236,85	+38,12 %
Divers (*)	18,67	22,25	+19,58 %
D3E	0	97,08	-----
Total	11 331,92	11 275,79	-0,50 %

(*) Batteries et Déchets Dangereux des Ménages

Contrairement aux centres de la Communauté urbaine, ceux du SIVOM connaissent une stabilisation de leurs apports.

4. La collecte des autres déchets ne provenant pas des ménages

4.1. Les déchets provenant des services communaux et communautaires

(tonnes)	2008	2009	Evolution
Déchets verts	16 473,06	17 711,84	+7,52 %
Déchets de balayage	6 024,91	5 305,68	-11,94 %
Tout-venant	20 111,94	19 364,21	-3,72 %
Bois	339,93	546,78	+60,85 %
Métaux	93,11	26,86	-71,15 %
Gravats	225,84	141,60	-37,30 %
Divers	8,18	0,74	-90,95 %
Total	43 276,97	43 097,71	-0,41 %

4.2. Les déchets des professionnels

Ils représentent 3 502,89 tonnes qui se répartissent ainsi :

- 2 704,65 tonnes pour le MIN,
- 505,56 tonnes d'apports sur les centres de transit,
- 292,68 tonnes de cartons collectés en centre ville.

II. Bilan des opérations de traitement

Le total des déchets traités en 2009 s'élève à 421 506,55 tonnes, contre 425 141,54 tonnes en 2008, soit une diminution de 0,86 %. Le détail des différentes valorisations est repris dans les paragraphes ci-dessous.

1. La valorisation énergétique

(tonnes)	2008	2009	Evolution
Total incinéré	223 510,98	213 953,62	-4,28 %

Ce total incinéré se répartit dans les deux unités de traitement suivantes :

1.1. L'unité de valorisation énergétique (UVE) Astria de Bègles

(tonnes)	2008	2009	Evolution
Ordures ménagères résiduelles	79 311,22	75 126,81	-5,28 %
Tout-venant incinérable	11 930,14	12 403,92	+3,97 %
Refus centre de tri	4 203,97	5 203,11	+23,77 %
Déchets non ménagers	15 208,61	15 190,35	-0,12 %
Total	110 653,94	107 924,19	-2,47 %

Sur les 258 828,25 tonnes de déchets d'origines diverses que l'UVE a reçues, elle n'a pu incinérer que 253 425,95 tonnes.

La part de la Cub, qui s'élève à 111 023,96 tonnes (les 107 924,19 tonnes du tableau ci-dessus et 3 099,77 tonnes de boues des stations d'épuration) représente 43,81%, au lieu de 44,17% en 2008, du tonnage total incinéré.

Ce tonnage incinéré a produit :

- 63 386 tonnes de mâchefers, dont

45 760 tonnes ont fait l'objet d'une valorisation en sous-couche routière, 4 099 tonnes d'une valorisation matière (*fer et aluminium*). Seule la partie non valorisable des mâchefers a dû être enfouie au centre de stockage de classe 2 de Clérac, soit 12 619 tonnes ;

- 6 339 tonnes de cendres et 502 tonnes de «gâteaux» de filtres ont été enfouies au centre de stockage de classe 1 de Graulhet ;
- 131 782 MWh d'électricité, dont 102 820 MWh vendus.

1.2. L'usine d'incinération des ordures ménagères (UJOM) de Cenon

(tonnes)	2008	2009	Evolution
Régie	87 298,41	80 517,37	-7,77%
SIVOM	25 558,62	25 512,06	-0,18%
Total	112 857,03	106 029,43	-6,05%

L'usine d'incinération a traité 127 579 tonnes de déchets. La part de la Cub, s'élève à 113 516,43 tonnes (les 106 029,43 tonnes du tableau ci-dessus et 7 487 tonnes de boues des stations d'épuration) soit 88,98 % du tonnage incinéré.

L'usine a ainsi pu produire :

- 31 002 tonnes de mâchefers, dont 2 807 tonnes ont fait l'objet d'une valorisation matière (*métaux*), 25 934 tonnes ont fait l'objet d'une valorisation en sous-couche routière. 953 tonnes n'ayant pu faire l'objet d'aucune valorisation ont dû être évacuées au centre de stockage de classe 2 de Clérac ;

- 2482 tonnes de cendres ont été enfouies au centre de stockage de classe 1 de Champteuce-sur-Baconne (49) et 1 093 de produits sodiques résiduels (PSR) repris par le fournisseur ;
- 106 754 MWh d'énergie thermique cédés au réseau de chauffage urbain et 8 325 MWh d'électricité autoconsommés.

2. La valorisation matière

2.1. Les produits issus des collectes sélectives

Les emballages ménagers collectés sélectivement (à l'exception du verre) font l'objet de tri et de conditionnement au centre de tri d'Astria situé à Bègles, selon les prescriptions techniques minimales de la société Eco-Emballages. Les chiffres publiés ci-dessous correspondent aux tonnages acceptés par les filières de valorisation sans tenir compte des variations de stocks.

Le verre est amené directement sur le site de valorisation de la société OI Manufacturing.

Emballages ménagers recyclables soutenus par Eco-Emballages (hors verre)

(tonnes)	2008	2009	Evolution
Cartons	4 388,56	4 789,59	+9,14 %
Briques alimentaires	139,12	306,43	+121,60 %
Flaconnages plastiques	1 544,06	2 096,44	+35,77 %
Emballages acier	503,17	812,89	+61,55 %
Emballages aluminium	25,47	58,23	+128,44 %
Total	6 600,40	8 063,58	+22,17 %

chapitre 2

Les résultats de 2009 sont majorés par des stocks importants de produits non expédiés au 31 décembre 2008, en raison des travaux d'agrandissement du centre de tri d'Astria. De plus, cette modernisation du centre a permis une amélioration de la qualité du tri effectué.

Déchets recyclables non soutenus par Eco-Emballages

(tonnes)	2008	2009	Evolution
Journaux / Magazines	11 251,22	8 841,36	-21,40 %
Gros de magasin (*)	12 356,61	16 364,92	+32,17 %
Total	23 607,83	25 206,28	+6,67 %

(*) autres papiers divers

Verre soutenu par Eco-Emballages

(tonnes)	2008	2009	Evolution
Verre	13 061,91	13 650,69	+4,51 %

2.2. Les produits issus des centres de recyclage

Les cartons

(tonnes)		2008	2009	Evolution
Régie	Veolia Propreté - Bègles	2 436,54	2 304,78	-5,41 %
SIVOM	Veolia Propreté - Bègles	208,55	199,14	-4,51 %
Total		2 645,09	2 503,92	-5,34 %

Les métaux

(tonnes)		2008	2009	Evolution
Régie	AFM Recycling	3 720,64	3 169,54	-14,81 %
SIVOM	AFM Recycling	171,49	236,85	+38,12 %
Total		3 892,13	3 406,39	-12,48 %

3. La valorisation biologique

Après une augmentation de 5 600 tonnes en 2008, la valorisation biologique a encore progressé de 2 300 tonnes.

Il faut noter que l'année 2009 a connu des conditions climatiques exceptionnelles (*tempête du mois de janvier et un*

été sec et prolongé), dont l'impact sur la production des déchets n'est pas négligeable.

(tonnes)		2008	2009	Evolution
Régie	BTPS - Saint-Médard-en-Jalles	24 893,70	27 986,94	+12,43 %
Régie	SITA SUEZ - Le Teich	24 023,92	21 742,68	-9,50 %
Régie	Veolia Propreté - Lapouyade	6 274,47	362,32	-94,23 %
Régie	PENA Environnement - St-Jean-d'Illac		7 291,61	-
SIVOM	Veolia Propreté - Lapouyade	4 648,60	4 788,82	+3,00 %
Total		59 840,69	62 172,37	3,90 %

4. Autres produits valorisés

4.1. Le bois

Le bois fait l'objet d'une valorisation en panneaux de particules dans les installations suivantes :

(tonnes)		2008	2009	Evolution
Régie	SEOSSE	9 528,38	8 817,07	-7,47 %
Régie	EGGER ROL	3 330,74	4 676,38	+40,40 %
Régie	PENA Environnement - St-Jean-d'Illac		486,17	-
SIVOM	SEOSSE	510,01	699,36	+37,13 %
Total		13 369,13	14 678,98	+9,80 %

4.2. Les gravats

(tonnes)		2008	2009	Evolution
Régie	SBVM Valorisation en sous-couche routière	829,40	615,80	-25,75 %
Régie	ADP Valorisation en sous-couche routière		18 066,76	-
Régie	FABRIMACO Valorisation en sous-couche routière		468,82	-
Régie	Centre de remblaiement	31 730,00	12 440,00	-60,79 %
SIVOM	SBVM Valorisation en sous-couche routière	3 244,68	3 452,76	+6,41 %
Total		35 804,08	35 044,14	-2,12 %

Afin de mieux valoriser les gravats, un marché a été passé avec des sociétés spécialisées.

chapitre 2

4.3. Les déchets d'équipement électrique et électronique

(tonnes)	2008	2009	Evolution
Régie	1 420,59	1 990,69	+40,13 %
SIVOM		97,08	-
Total	1 420,59	2 087,77	+46,97 %

Après la mise en place d'un système de récupération approprié en 2008, la valorisation de ces déchets a fortement progressé.

4.4. Les déchets dangereux des ménages

Provenant des centres de recyclage communautaires acceptant ces déchets.

Produits (tonnes)	Sociétés	2008	2009	Evolution
Piles	Corepile	22,96	23,42	+2,00 %
Batteries	Decons	2,06	2,38	15,53 %
Pâteux	Siap	218,08	237,83	+9,06 %
Huile moteur ⁽¹⁾	Srrhu	132,34	111,48	-15,76 %
Divers ⁽²⁾	Siap	29,32	24,41	-16,75 %
Total		404,76	399,52	-1,29 %

⁽¹⁾ Tous les centres sauf Ambès

⁽²⁾ Acides, solvants, comburants, bases, toxiques, aérosol, produits phytosanitaires

Provenant des 2 centres gérés par le SIVOM.

Produits (tonnes)	Sociétés	2008	2009	Evolution
Piles	Siap	0,453	0,787	+73,73 %
Pâteux	Siap	17,133	20,270	+18,31 %
Divers (*)	Siap	1,087	1,198	+10,21 %
Total		18,673	22,255	+19,18 %

(*) Produits phytosanitaires, acides, médicaments, solvants, aérosols

5. L'élimination en centre de stockage de déchets ultimes

Les tonnages des produits non valorisables se répartissent dans les centres suivants :

(tonnes)		2008	2009	Evolution
Régie	Véolia Propreté - Lapouyade (33)	12 967,46	9 394,02	-27,56 %
Régie	Sita - Clérac (16)	14 202,12	17 424,47	+22,69 %
Régie	Refus incinération Astria - Lapouyade (33)	2 726,06	4 170,66	+52,99 %
Régie	Refus tri Véolia propreté - Lapouyade (33)	184,86	0	-----
Régie	Refus bois PENA Environnement		23,35	-----
SIVOM	Refus incinération Astria - Lapouyade (33)	539,76	0	-----
SIVOM	Véolia Propreté - Lapouyade (33)	10 225,44	9 304,53	-9,01 %
Total		40 845,70	40 317,03	-1,29 %

Les déchets n'ayant pas trouvé de solution de valorisation sont en légère baisse, aussi bien pour la régie (-679 tonnes) que pour le SIVOM (-113 tonnes), ce qui est intéressant dans la perspective des objectifs du Grenelle de l'environnement.

En revanche, les déchets n'ayant pu être incinérés à l'unité Astria de Bègles progressent.



analyse économique et financière



I. Les dépenses du service

1.1. Dépenses d'investissement

Ces dépenses s'élèvent à **42 524 944,36 €**, alors qu'elles n'étaient que de 15 516 560,35 € en 2008. Il est cependant difficile de comparer ces deux chiffres, dans la mesure où l'année 2009 fait apparaître une

dépense d'un peu plus de 22 millions liée à la liquidation de la SO CO GEST et n'enregistre pas de déficit de l'année précédente, qui était d'environ 2 millions sur l'exercice 2007. Toutefois, un poste a subi une importante

augmentation, celui de la réhabilitation des anciennes décharges (11 839 735 €), presque entièrement consacré au site de Labarde dont les travaux peuvent désormais être considérés comme achevés.

Dépenses réelles	2008	2009	Evolution
Acquisitions			
Matériel roulant	7 149 890,82 €	2 566 193,30 €	- 64,11 %
Matériel technique d'exploitation	1 455 669,76 €	571 302,95 €	- 60,75 %
Matériel de bureau et informatique		27 101,14 €	
Bornes enterrées (<i>y compris installation</i>)		106.476,03 €	
Bornes apport volontaire (<i>y compris travaux</i>)	32 176,09 €	62 472,31 €	+ 94,16 %
Bacs individuels de collecte	1 584 488,60 €	1 591 824,95 €	+0,46 %
Terrains		407 224,05 €	
	10 222 225,27 €	5 332 594,73 €	- 47,83 %
Travaux et aménagements			
Site de Latule à Bordeaux	246 477,67 €	501 182,81 €	+ 103,34 %
Site de Bègles	674 696,29 €	211 165,38 €	- 68,70 %
Site d'Eysines (<i>3^{ème} dépôt</i>)		815 144,11 €	
Centres de recyclage	1 306 931,34 €	1 716 370,41 €	+ 31,33 %
Anciennes décharges	894 284,23 €	11 839 735,66 €	
	3 122 389,53 €	15 083 598,37 €	+ 383,08 %
Divers			
Frais d'études	64 745,25 €	63 921,82 €	- 1,27 %
Autres frais divers (<i>insertion...</i>)	930,00 €	371,70 €	- 60,03 %
Redevance financière centre compostage (<i>capital</i>)	71 730,55 €		
emprunts (<i>liquidation SO CO GEST</i>)		1 134 527,89 €	
travaux (<i>liquidation SO CO GEST</i>)		9 216 953,75 €	
matériel (<i>liquidation SO CO GEST</i>)		11 692 976,10 €	
	137 405,80 €	22 108 751,26 €	
Déficit de l'année 2007 reporté	2 034 539,75 €		
Total	15 516 560,35 €	42 524 944,36 €	

Opérations d'ordre budgétaire	2008	2009
Reprises de subventions d'investissement	18 013,49 €	143 440,12 €
Différences sur réalisations d'immobilisations	363 516,17 €	104 121,67 €
Autres équipements et constructions	38 646,82 €	51 630,35 €
Total	420 176,48 €	299 192,14 €

chapitre 3

1.2. Dépenses de fonctionnement

Avec **80 432 986,67 €**, elles sont en baisse de 10,41 % par rapport à 2008. Le poste qui subit la plus importante diminution est celui du traitement, malgré de nouvelles prestations payantes (*les gravats*) et l'introduction de nouvelles dispositions liées au Grenelle de l'Environnement (*création*

d'une TGAP incinération). C'est l'incinération (*14 326 020 € au lieu de 27 260 584 €*) qui est la principale cause de cette «économie», grâce aux nouveaux tarifs plus avantageux découlant de la nouvelle délégation de service public pour l'U.I.O.M. de Cenon. Si les dépenses liées aux frais de fonc-

tionnement de véhicules diminuent d'environ 11 %, ceux liés à l'entretien et à l'exploitation des sites utilisés par la DOE progressent de près de 19 %. Enfin une nouvelle charge d'emprunt (*682 541 €*) liée à la liquidation de la SO CO GEST apparaît pour la première fois.

	2008	2009	Evolution
Frais de collecte			
Location et maintenance des bacs	3 797 761,66 €	2 897 597,48 €	- 23,70 %
Transport OM par prestataire	77 561,07 €	166 821,62 €	+ 115,08 %
Participation SIVOM Rive droite	6 806 590,58 €	7 359 616,18 €	+ 8,12 %
	10 681 913,31 €	10 424 035,28 €	- 2,41 %
Frais de traitement			
Incinération des déchets ménagers	27 260 584,30 €	14 326 020,05 €	- 47,45 %
Tri des déchets recyclables	6 172 190,79 €	6 962 135,70 €	+ 12,80 %
Compostage des déchets verts	2 520 019,73 €	2 840 549,10 €	+12,72 %
Valorisation des cartons	272 489,51 €	268 303,26 €	- 1,54 %
Valorisation du bois	601 343,04 €	639 185,51 €	+ 6,29 %
Traitements déchets dangereux des ménages	219 607,50 €	184 017,81 €	- 16,21 %
traitement des gravats		249 781,72 €	
traitements déchets toxiques et radioactifs	653,48 €		
mise en centre d'Enfouissement technique	2 748 304,41 €	2 647 253,75 €	- 3,68 %
TGAP (<i>incinération</i>)		899 587,33 €	
TGAP (<i>mise en décharge</i>)	231 342,15 €	378 145,61 €	+ 63,46 %
	40 026 534,91 €	29 394 979,84 €	- 26,56 %
Frais de véhicules			
Carburant	2 241 396,99 €	1 820 314,00 €	- 18,79 %
Pièces et réparations	2 277 167,74 €	2 201 582,16 €	- 3,32 %
Assurances et taxes	190 371,30 €	178 548,17 €	- 6,21 %
	4 708 936,03 €	4 200 444,33 €	- 10,80 %
Frais de personnel			
Personnel de la DOE	28 714 304,06 €	32 473 330,07 €	
Quote-part personnel ateliers	2 609 732,94 €		
Assurances et divers	225 596,28 €	250 963,36 €	+ 11,24 %
	31 549 633,28 €	32 724 293,43 €	+ 3,72 %
Frais d'exploitation et de gestion des immeubles			
Travaux d'entretien et de maintenance	655 461,02 €	731 094,10 €	+ 11,54 %
Frais de gardiennage	978 525,12 €	1 084 358,38 €	+ 10,82 %
Frais de locations	188 812,44 €	371 253,46 €	+ 96,63 %
Consommations d'eau et électricité	158 224,70 €	229 417,97 €	+ 45,00 %
Assurances et taxes	18 010,90 €	27 343,90 €	+ 51,82 %
Fournitures et divers	74 237,46 €	22 720,97 €	- 69,39 %
	2 073 271,64 €	2 466 188,78 €	+ 18,95 %
Autres frais			
Fournitures diverses	162 129,20 €	154 277,98 €	- 4,84 %
Communication	244 440,53 €	179 499,13 €	- 26,57 %
Participations et cotisations diverses	58 017,83 €	35 728,03 €	- 38,42 %
Frais administration générale	107 387,41 €	93 091,26 €	- 13,31 %
Frais divers (<i>honoraires, analyses, ...</i>)	159 653,27 €	53 822,92 €	- 66,29 %
Charges exceptionnelles	8 784,77 €	24 084,28 €	+ 174,16 %
Emprunt (<i>liquidation SO CO GEST</i>)		682 541,41 €	
	740 403,01 €	1 223 045,01 €	+65,19 %
Total	89 780 702,18 €	80 432 986,67 €	- 10,41 %

Opérations d'ordre budgétaire	2008	2009
Valeur comptable des immobilisations cédées	918 580,18 €	401 938,92 €
Dotations aux amortissements	3 718 661,81 €	6 743 564,45 €
Total	4 637 241,99 €	7 145 503,37 €

II. Les recettes du service

2.1. Recettes d'investissement

Le tableau ci-dessous, qui compare les recettes de l'année à celles de l'exercice précédent, montre qu'il est

délicat d'en tirer une analyse précise, d'une part, en raison de la variation des résultats d'une année sur l'autre et,

d'autre part, de la récupération d'un emprunt (*SO CO GEST*) de 17 millions et demi.

Recettes réelles	2008	2009	Evolution
Recettes diverses			
Remboursements divers	567,08 €	221,50 €	- 60,94 %
Subventions organismes externes	20 625,00 €	330 625,00 €	
	21 192,08 €	330 846,50 €	
Financement			
Subvention équipement budget principal	9 000 000,00 €	1 598 451,51 €	
FCTVA	795 710,16 €	955 885,68 €	
Emprunt		17 543 442,39 €	
	9 795 710,16 €	20 097 779,58 €	
Report du résultat du budget investissement 2008		7 108 281,79 €	
Affectation du résultat du budget de fonctionnement 2008 à la section investissement 2009	8 552 227,57 €	9 932 720,68 €	
Total	18 369 129,81 €	37 469 628,55 €	

Opérations d'ordre budgétaire	2008	2009
Dotation aux amortissements	4 637 241,99 €	7 145 503,37 €
Autre amortissement	38 646,82 €	52 147,49 €
Total	4 675 888,81 €	7 197 650,86 €

2.2. Recettes de fonctionnement

Elles sont en nette diminution par rapport à l'année dernière, de près de 10 millions d'euros. Cela est principalement dû au montant des produits exceptionnels qui étaient très importants en 2008 pour des raisons ponctuelles (*régularisation du nouveau prix du tri*) qui, bien entendu, ne se renouvellent pas.

Les autres baisses constatées proviennent de la chute des prix de reprise des

produits recyclables et de prestations moindres (*enlèvements à domicile, par exemple*) voire abandonnées (*déchetteries professionnelles*). En revanche, il convient de souligner que les nouvelles délégations de service public permettent de bénéficier de recettes nouvelles en progression de plus de 190 %.

Au niveau du financement du ser-

vice, la part de la redevance spéciale continue de régresser et est inférieure à 3 millions d'euros. Le produit de la TEOM et la reprise des résultats du budget de l'année précédente étant en augmentation, le versement du budget principal a pu être ramené à 14 937 214 €, soit une diminution de près de 12 % par rapport à l'année dernière (*16 905 848 €*).

Recettes réelles	2008	2009	Evolution
Recettes d'exploitation			
Autres recettes USID	22 368,07 €	92 876,02 €	+ 315,22 %
Enlèvement déchets (<i>à domicile, opérations ponctuelles, MIN...</i>)	191 176,79 €	87 962,78 €	- 53,99 %
Déchetterie professionnelle Latule	93 685,37 €		
Vente des produits recyclables	1 604 825,45 €	1 030 089,97 €	- 35,81 %
Vente de produits agricoles (<i>compost</i>)	151 909,50 €	86 823,98 €	- 42,84 %
Recettes versées par délégataires	300 959,64 €	878 065,61 €	+ 191,76 %
Remboursements et pénalités divers	234 453,98 €	48 149,72 €	- 79,46 %
Reprise de matériel	555 064,01 €	297 817,25 €	- 46,35 %
Produits exceptionnels	10 081 495,81 €	292 538,34 €	
	13 235 938,62 €	2 814 323,67 €	- 78,74 %
Dotations et subventions			
Soutien Eco-Emballages	3 377 131,66 €	3 972 016,64 €	+ 17,62 %
Soutiens autres éco organismes	492 092,29 €	449 809,19 €	- 8,59 %
Participation aide à l'emploi	239 715,12 €	251 278,32 €	+4,82 %
	4 108 939,07 €	4 673 104,15 €	+ 13,73 %
Total	17 344 877,69 €	7 487 427,82 €	- 56,83 %

chapitre 3

Recettes réelles (suite)	2008	2009	Evolution
Financement du service			
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	66 564 725,00 €	69 251 810,00 €	+ 4,04 %
Redevance spéciale	3 224 980,41 €	2 926 412,98 €	- 9,26 %
Versement du budget principal	16 905 848,90 €	14 937 214,53 €	- 11,64 %
Reprise des résultats de fonctionnement de l'exercice 2008	848 445,39 €	919 742,20 €	+ 8,40 %
Total	87 543 999,70 €	88 035 179,71 €	+ 0,56 %

Opérations d'ordre budgétaire	2008	2009
Différences sur réalisations (négatives) reprises au compte de résultat	363 516,17 €	104 121,67 €
Quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	18 013,49 €	142 922,98 €
Total	381 529,66 €	247 044,65 €

III. Récapitulatif

Le tableau ci-dessous résume les résultats détaillés des chapitres 6 et 7. Le résultat excédentaire de l'exercice permettra, notamment, de financer les travaux de réhabilitation de l'ancienne décharge de Labarde, comme cela est précisé au chapitre 7-1.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES		
Opérations réelles		Opérations réelles		
	80 432 986,67		95 522 607,53	
Opérations d'ordre budgétaire		Opérations d'ordre budgétaire		
675	310 226,12	776	104 121,67	
676	91 712,80	777 O300	18 013,49	
6811	6 621 311,75	777 F100	124 909,49	
6871	122 252,70			
	7 145 503,37		247 044,65	
Total	87 578 490,04	Total	95 769 652,18	Excédent :
				8 191 162,14
		Dépenses de reports	1 099 800,00	
		Virement à section investissement	7 091 362,14	

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES		
Opérations réelles		Opérations réelles		
	42 524 944,36		37 469 628,55	
Opérations d'ordre budgétaire		Opérations d'ordre budgétaire		
13911	16 806,00	Dotation amortissements (28,,)	6 743 564,45	
13915	124 909,49	192	91 712,80	
13917	1 207,49	2158 CESAC	14 123,20	
192	104 121,67	2182 CESAC	296 102,92	
20442	517,14	Opérations patrimoniales		
2135 OBB	26 491,40	2031 OBB	51 630,35	
2312 OBB	4 772,04	2158	517,14	
2313 OBB	20 366,91			
	299 192,14		7 197 650,86	
Total	42 824 136,50	Total	44 667 279,41	Excédent :
				1 843 142,91
		Dépenses de reports	7 677 671,05	
		Virement de section fonctionnement	7 091 362,14	

Résultat 1 256 834,00



analyse économique et financière des délégants



I. La société Astria

I. Préambule

Rappel historique

La Communauté urbaine a donné à bail emphytéotique administratif un terrain situé sur la commune de Bègles.

Ce dit bail est assorti d'une convention d'exploitation non détachable ; l'ensemble contractuel a été signé le 20 avril 1995. Cet ensemble contractuel porte délégation du service public de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés relevant de la compétence de la Communauté urbaine à la société Astria, société dédiée.

Ce contrat, d'une durée de 24 ans, est entré en vigueur au 20 février 1996, l'échéance du contrat interviendra donc le 20 février 2020.

L'activité «tri» a démarré en avril 1997, l'activité «incinération» courant 1998.

Contexte 2009

Il s'agit d'une année où les changements se sont mis en place avec l'arrivée de M. Claude Léonard qui a pris ses fonctions de direction d'Astria et la nouvelle composition de la cellule de gestion. Côté Cub, 2009 c'est aussi l'année où une équipe technico-financière s'est mise en place sur la délégation de service public afin de suivre au plus près les contrats. Une réunion sur place a eu lieu le 20 janvier 2010. Une visite technique de l'usine a permis de découvrir le nouveau centre de tri. Les principaux faits marquants ont été présentés et explicités.

Techniquement, l'année 2009 est la première année avec le nouveau centre de tri d'une capacité de 50 000 tonnes et équipées de 3 lignes de tri dont une dédiée au corps creux.

Contrairement aux précédentes années, il n'a pas été effectué d'analyse des comptes sur place, l'ensemble des informations ayant été demandées par voie électronique et parce que les trois années précédentes un contrôle «tournant» avait été mis en place afin de mieux comprendre le contenu des comptes.

Contrôle de cohérence

Comme les années précédentes, il a été pratiqué un contrôle de cohérence entre la balance générale et le compte d'exploitation analytique, documents fournis par le délégataire avec son compte rendu technique et financier. Aucun écart significatif n'a été constaté.

De même, la liasse fiscale complète et définitive a été transmise tardivement mais a pu faire l'objet d'un contrôle avec le compte de résultat ligne à ligne. Quelques écarts ont été relevés mais sont dus à des regroupements de compte différents.

II. L'analyse financière des comptes sociaux 2009

Nota : Le chiffre d'affaires incinération (8 634 k€) présenté ci-dessous est cohérent avec celui porté dans les comptes analytiques d'Astria (8 634 k€) en ce que les boues de STEP (300 k€) considérées comme étant du chiffre d'affaires hors Cub ont été reclassées cette année par Astria comme tel, ce qui n'était pas le cas depuis 2006.

A. Le chiffre d'affaires et les produits d'exploitation

1 - Analyse de l'activité : 37 617 tonnes triées et 253 426 tonnes incinérées

ACTIVITE EN VOLUME *Source comptes-rendus financiers annuels*

	2006	2007	2008	2009
TRI APPORTS				
Total P à P (T)	22 998	25 459	31 482	35 636
Total AV (T)	5 671	4 358	3 359	1 981
Cub-tri tonnage (T)	28 669	29 817	34 841	37 617
Evolution des apports Cub	10 %	4 %	17 %	8 %
Part PàP dans tonnage Cub	80 %	85 %	90 %	95 %
Part AV dans tonnage Cub	20 %	15 %	10 %	5 %
TRI SORTIES				
Cub-tri tonnage (T)	28 669	29 817	34 841	37 617
Extérieurs Cub - Tri Tonnages (T)	0	514	464	0
dont traitement extérieur Semoctom	0	0	0	0
Total tonnage tri (T)	28 669	30 331	35 305	37 617
Evolution tonnage centre de tri	-3 %	6 %	16 %	7 %
TRI SORTIES				
Tonnages Cub EcoEmballage	5 506	5 752	6 548	8 223
Tonnages autres EE	0	0	0	0
Total tonnage EE (T)	5 506	5 752	6 548	8 223
Evolution tonnage EE valorisé	-12 %	4 %	14 %	26 %
Journaux magazines		5 273	3 115	8 841
Gros de magasins et CSSK	19 726	15 207	19 441	16 365
Total hors EE Cub	19 726	20 480	22 556	25 206
Total hors EE hors Cub	0	0	0	0
Valorisation matières tonnages	19 726	20 480	22 556	25 206
Evolution tonnage non EE valorisé	0 %	4 %	10 %	12 %
Gros de magasins Cub (GM2 Incinérés)	78	111	0	0
Produits éliminés Cub	3 336	3 657	3 923	5 203
Total Produits éliminés Cub	3 414	3 767	3 923	5 203
Produits incinérés hors Cub	0	0	0	0
Produits éliminés autres apports	0	0	0	0
Total produits éliminés	3 414	3 767	3 923	5 203
Total produits traités en sortie	28 646	30 000	33 027	38 632
Ecart sorties - entrées = variation de stock	-22	-331	-2 278	1 015
Part Cub dans les apports	100 %	98,3 %	98,7 %	100 %
Prix moyen tonne Cub triée (CA tri Cub / tonnages apportés) €/T	198,23	166,45	168,57	168,38
Prix moyen tonne Cub triée - avoir sur exercices antérieurs (€/t)		-38,21		
Prix moyen tonne hors Cub triée €/T	0,00	169,43	173,11	0,00
Chiffre d'affaires valorisation à la tonne triée €/T	40,60	58,88	43,30	26,24
Prix de vente de la tonne valorisée €/T	59,01	87,21	67,77	39,16

chapitre 4

Le tonnage Cub trié (37 617 tonnes) augmente de 8 % par rapport à 2008. Les apports proviennent exclusivement de la Cub, aucun contrat n'ayant été signé par Astria avec des clients extérieurs sur l'année 2009. La part de tonnages collectés en porte à porte a augmenté de 13 % au détriment des apports volontaires -41 %. L'équilibre se situe donc à 95 % porte à porte et 5 % apport volontaire. Ceci est dû à la mise en place progressive et achevée de l'équipement de bacs individuels pour la collecte sélective notamment dans l'hyper centre bordelais.

Ainsi sur une capacité totale à trier 50 000 tonnes, seuls 75 % sont atteints aujourd'hui.

Les tonnages valorisés issus du tri revendus par Astria (25 206 tonnes) ainsi que les tonnages Eco Emballage

valorisés (8 223 tonnes) augmentent fortement en 2009. Le délégataire a fait un effort sur les produits Eco emballage (+26 % en volume) contrairement à 2008 où, à cause des travaux du centre de tri, ceux-ci avaient été négligés. Le tonnage trié global augmente de 11,7 % du fait de l'existence d'un stock de produit à trier à fin 2008 qui a été trié en 2009, et du fait de l'augmentation du tonnage lui-même (+6,5 %).

Par ailleurs, les journaux magazines valorisés 40 % de plus que les gros de magasin se sont accrus en volume de 184 %. Les gros de magasins et les CCSK ont diminué de 16 % alors qu'ils sont pourtant automatiquement et rapidement «triables», ceci est dû à la fermeture du seul repeneur de CCSK en conséquence Astria n'a pas produit de catégorie intermédiaire entre journaux magazines et gros de magasin.

Il avait été noté une variation de stock (+ 2 278 tonnes) à la fin 2008 qui serait à valoriser sur 2009 ; ce qui explique le très bon ratio «total produits sortis / total produits entrés» à 103 %. S'il n'y avait pas eu de retard dans le traitement des collectes, le ratio n'aurait atteint que 97 %. Ce qui démontre tout de même la forte implication du délégataire à valoriser les produits. Le ratio «produits valorisés / produits entrés» atteint 89 % contre 82 % en 2008.

Pour conclure sur les volumes du tri, les produits éliminés Cub qui étaient de l'ordre de 3 300 tonnes à 3 900 tonnes dépassent les 5 000 tonnes. Ceci est dû vraisemblablement à un mauvais tri des usagers ce qui semble être relié à l'extension des collectes sélectives en porte à porte.

ACTIVITE EN VOLUME *Source comptes-rendus financiers annuels*

INCINERATION	2 006	2 007	2 008	2 009
Apports= incinéré et non incinéré Cub	121 149	118 750	109 716	106 892
Apports = Incinéré hors Cub	146 769	123 428	146 542	143 657
Papiers triés non valorisés et refus de tri	3 414	3 796	4 361	5 180
Apports = incinéré station épuration (boues)	6 747	6 700	6 134	3 100
Non incinéré Hors Cub	-5 023	-7 493	-10 609	-5 402
Non incinérés Cub arrêt techniques	-3 807			
Total Incinéré	269 250	245 180	256 144	253 426
Evolution des volumes incinérés	16 %	-9 %	4 %	-1 %
Total apports Cub (OM uniquement)	121 149	118 750	109 716	106 892
Total apports Hors Cub (dont station épuration LEF)	153 517	130 127	152 676	146 757
Total Apports donnant lieu à facturation	274 665	248 877	262 392	253 649
Evolution des apports Cub facturés	-4 %	-2 %	-8 %	-3 %
Evolution des apports hors Cub facturés	28 %	-15 %	17 %	-4 %
Evolution des apports facturés	12 %	-9 %	5 %	-3 %
Valorisation énergétique				
MWh vendus	111 635	98 452	103 219	102 820
Nombre de kWh vendus/Tonne incinérée	415	402	403	406
Prix de vente du kWh (€/kWh)	0,0490	0,0530	0,0520	0,0533
Chiffre d'affaires de valorisation énergétique à la tonne incinérée (€/tonne)	20,30	21,27	20,94	21,64
Part Cub dans les tonnages incinérés	45 %	50 %	45 %	44 %
Part hors Cub dans les tonnages incinérés	53 %	47 %	53 %	55 %
Part boues dans les tonnages incinérés	3 %	3 %	2 %	1 %
Part Cub dans les apports facturés	44 %	48 %	42 %	42 %
Part hors Cub dans les apports (dont boues)	56 %	52 %	58 %	58 %
Prix incinération Cub €/T (OM)	51,37	79,00	79,00	80,77
Prix incinération Cub - Régul MAN €/T		21,63	0,00	0,00
Prix incinération Hors Cub €/T (Boues)	62,00	96,80	93,99	96,89
Prix incinération Hors Cub - Régul Boues 2006 €/T		27,12	0,00	0,00
Prix incinération hors Cub €/T	70,30	81,39	81,46	81,57
Prix incinération Hors Cub - Régul OM Cenon 2006 €/T		13,99	0,00	0,00
Prix moyen incinération €/T	61,95	80,25	80,43	81,23
Ratio Tonnage incinéré / tonnage apporté facturé	98 %	99 %	98 %	100 %

chapitre 4

Les apports totaux incinérés (253 426 tonnes) en 2009 diminuent sensiblement de 1 % comparativement à 2008 (256 144 tonnes). Les apports Cub et hors Cub diminuent de l'ordre de 3 % à 4 % ce qui est très certainement lié à la baisse de la consommation et du ralentissement de l'activité industrielle. Les apports à incinérer Cub (-3 %) sont toujours en équilibre avec ceux de la collecte sélective (+8 %).

Les volumes des boues ont considérablement baissé (-50 %) du fait de l'intensification de la valorisation des boues par compostage. Les refus de tri redirigés vers l'incinération augmentent de 19 % par rapport à 2008 et représentent 2 % du total incinéré, ce qui est historiquement très élevé.

La part des apports de la Cub dans les tonnages incinérés est de 44 %, la majeure partie des volumes traités provient de clients hors Cub (56 %).

La valorisation de l'électricité produite atteint 102 820 MWh contre 103 219 MWh en 2008, soit -0,4% et diminue dans les mêmes proportions que les volumes incinérés (-1 %).

2 - Analyse du chiffre d'affaires

Rappel : Le chiffre d'affaires pour chacune des activités «tri» et «incinération» est issu de deux sources : la facturation de la prestation de service

elle-même et la vente des déchets triés ou de l'énergie produite.

Les clients d'Astria sont donc les

collectivités et les industriels qui lui confient leurs déchets, mais aussi les industriels consommateurs de papiers recyclés et EDF.

	2 006	2 007	2 008	2 009
Part Cub dans chiffre d'affaires total	40,4 %	42,7 %	42,4 %	43,3 %
Part hors Cub dans chiffre d'affaires total	36,8 %	34,7 %	36,5 %	34,8 %
Part valorisation dans chiffre d'affaires total	22,8 %	22,6 %	21,1 %	18,9 %

Ainsi, la part de chiffre d'affaires Cub reste stable, voire augmente très sensiblement ce qui est dû à un juste équilibre entre le tri et l'incinération. En revanche, la part de valorisation dans le chiffre d'affaires continue de diminuer, ce qui est en lien direct

avec l'effondrement des cours des matières triés (*effet prix*) qui a eu lieu sur 2009. La part de chiffre d'affaires en provenance des clients hors Cub diminue, ce qui est dû à un effet volume (*baisse de la consommation et de l'activité industrielle*).

Le chiffre d'affaires global de 34,5 millions d'euros en 2009 est proche du chiffre d'affaires 2008 (34 M€) soit +0,7 %.

ACTIVITE EN VALEUR (milliers d'Euros) Source comptes-rendus financiers annuels

CHIFFRE D'AFFAIRES	2 006	2 007	2 008	2 009
Cub - Tri	5 683	4 963	5 873	6 334
Cub - AVOIR Tri (Avenant 5)		-3 358		
Extérieurs Cub - Tri	0	87	80	0
Valorisation matières	1 164	1 786	1 529	987
Tri complémentaire des plastiques Cub pour Valorplast				
Cub - Incinération OM	6 223	9 381	8 668	8 634
Cub - Régularisation mise aux normes 2006		2 621		
Extérieurs Cub - Incinération	10 792	10 591	12 438	11 970
dont boues	418	649	577	300
HORS Cub - Régularisation prix des boues 2006		183		
HORS Cub - Régularisation prix des OM Cenon 2006		602		
Autres CA	52	-404	11	48
Valorisation matières	101	207	340	65
Valorisation énergétique	5 467	5 215	5 364	5 483
Travaux				0
TGAP				1 017
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	29 482	31 874	34 302	34 539
dont Chiffre d'affaires Cub	11 906	13 607	14 541	14 968
dont Chiffre d'affaires Hors Cub	10 844	11 059	12 528	12 019
dont Chiffre d'affaires Valorisation	6 732	7 208	7 233	6 535
Part Cub dans chiffre d'affaires total	40,4 %	42,7 %	42 %	43 %
Part Hors Cub dans chiffre d'affaires total	36,8 %	34,7 %	37 %	35 %
Part valorisation dans chiffre d'affaires total	22,8 %	22,6 %	21 %	19 %
CA tri en K€	6 847	3 478	7 482	7 321
en % du CA total	23 %	11 %	22 %	21 %
CA incinération en K€	23 053	29 045	27 396	26 501
en % du CA total	78 %	91 %	80 %	77 %
Part valorisation papier dans le CA tri	17 %	26 %	20 %	13 %
Part valorisation énergétique dans le chiffre d'affaires incinération	24 %	21 %	20 %	21 %
Evolution du CA tri Cub hors régularisation	10 %	-13 %	18 %	8 %
Evolution du CA incinération Cub hors régul.	-1 %	51 %	-8 %	0 %
Evolution du CA Cub	4 %	14 %	7 %	3 %
Evolution du CA tri hors Cub (hors valorisation)	-100 %	NS	-8 %	-100 %
Evolution du CA incinération hors Cub (hors valorisation)	32 %	-2 %	17 %	-4 %
Evolution du CA hors Cub (hors valorisation)	28 %	2 %	13 %	-4 %
Evolution du CA tri, valorisation comprise	5 %	-49 %	115 %	-2 %
Evolution du CA incinération, valorisation comprise	15 %	26 %	-6 %	-3 %
Evolution du CA total, valorisation comprise	13 %	8 %	8 %	1 %

- Le chiffre d'affaires tri réalisé en 2009 exclusivement avec la Communauté a dépassé les 6 M€ et s'est accru de 7,8 % comparé à 2008.

Cette augmentation s'explique, d'une part, par l'effet volume favorable (+8 %) qui est la compensation de deux phénomènes. Le premier étant l'extension des collectes sélectives (effet volume +13,2 %), représentant 95 % des apports, et le second la tendance inverse des apports volontaires pour seulement 5 % des apports totaux (effet volume -41 %).

D'autre part, l'accroissement combiné volume et prix de 7,8 % est également dû à un effet prix défavorable (-0,1 %).

En effet, la révision des indices du prix a contribué à l'augmentation du prix unitaire de base de +5,28 % sur 2009 contre 4,36% en 2008. Toutefois, l'application de l'article 16-2-2 de l'avenant n° 5 pour les tonnages au-delà de 30 000 tonnes tarifés à 140 € la tonne au lieu de 165 € la tonne pour les 30 000 premières tonnes a contribué à la baisse du prix.

Ainsi les 30 000 premières tonnes au prix de base de 165 € ont été portées au prix révisé de 173,72 € HT et les 7 616 tonnes supplémentaires, au prix de base de 140 €, ont été révisées au prix de 147,57 € HT. Le prix moyen du tri pour 2009 est

de 168,38 € HT la tonne contre 168,57 € HT la tonne l'an passé, donc une diminution de 0,1 %. C'est la part des tonnages au-delà de 30 000 tonnes, plus importante en 2009 qu'en 2008, qui est venue diminuer le prix global.

- Le chiffre d'affaires en provenance des autres clients que la Communauté a été nul cette année, aucun contrat n'a pu être signé sur 2009.
- Le chiffre d'affaires de valorisation des matières triées s'est effondré (-35,4 %). En effet, les volumes apportés ont augmenté (voir supra A.1°), mais le cours des papiers recyclés s'est effondré en 2009.

chapitre 4

- Le chiffre d'affaires incinération réalisé avec la Cub en 2009 s'élève à 8,6 M€ soit une baisse de 0,4 %. L'effet volume défavorable (-2,6 %) explique à lui seul cette diminution. Le prix unitaire révisé pour la Cub a augmenté de 2,2 % du prix de base à 79 €HT la tonne. L'article 16-2-1 de l'annexe B1 de l'avenant n° 5 n'a pas conduit Astria à émettre un avoir au profit de la Cub, le prix de la Cub étant le prix le plus bas pratiqué. Le tableau statistique des clients met en évidence le prix unitaire pratiqué pour chacun, la Cub bénéficie du prix le plus bas.
- De même, le chiffre d'affaires incinération pour les clients extérieurs à la Com-

munauté a également diminué -3,8 % l'amenant à hauteur de 11,9 M€. Seul l'effet volume, encore une fois, explique cette diminution, car le prix unitaire reste stable autour de 81 € HT la tonne. Rappelons toutefois que le prix moyen de la tonne incinérée a augmenté de presque 60 % pour la Cub quand il n'a augmenté que d'à peine 20 % pour les clients hors Cub (*ordures ménagères, DIB et boues*) sur la période 2005-2009.

- Le chiffre d'affaires des boues de station d'épuration a diminué (-48 %) du fait d'une baisse des volumes, le prix qui était fixé à 95 € HT la tonne (*hors révision*) est maintenu conformément au contrat.

- Le chiffre d'affaires valorisation énergétique a augmenté de 2,2 % ce qui est dû à la combinaison de l'effet volume et de l'effet prix. Les mégawatheures vendus (-0,4 %) demeurent proportionnels aux tonnages incinérés (-1,1 %). En effet, la vente d'énergie à tarif plus élevé (*hiver*) se fait sur la période de novembre 2008 à mars 2009, or sur novembre 2008 et décembre 2008 Astria a pu constater une diminution des apports à incinérer, d'où une dégradation de la performance énergétique liée aux tonnages. En revanche, le prix du KWh est en légère hausse (+2,6 %) ce qui est dû à l'augmentation des indices de révision de la formule du contrat EDF.

B. Les charges d'exploitation et le résultat net

1 - Analyse des charges d'exploitation

Le détail des charges de la délégation de service public, sur la période 2006 à 2009, est présenté ci après :

	Valeurs en K€			Poids dans le CA en %			Variation annuelle en %		
	2007	2008	2009	2007	2008	2009	var 2007 2006	var 2008 2007	var 2009 2008
CHIFFRE D'AFFAIRES	31 874	34 302	34 539	100 %	100 %	100 %	8 %	8 %	1 %
Ecart sur CA ("autres CA" du Cpte d'Exploitation)									
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	31 874	34 302	34 539	100 %	100 %	100 %	8 %	8 %	1 %
Check liasse fiscale	-1		0						
CHARGES correspondant au chiffre d'affaires K€									
Personnel Liasse fiscale	-3 326	-3 508	-3 867	10 %	10 %	11 %	3 %	5 %	10 %
Ajustement Masse Salariale au CRF	-258	-305	-94	1 %	1 %	0 %			
Achats Fluides pièces et consommables	-1 284	-1 384	-1 627	4 %	4 %	5 %	2 %	8 %	18 %
Travaux et services extérieurs	-1 372	-1 405	-1 211	4 %	4 %	4 %	18 %	2 %	-14 %
Frais d'évacuation des résidus & des déchets non incinérés	-4 809	-5 993	-4 972	15 %	17 %	14 %	-12 %	25 %	-17 %
Travaux GER	-3 028	-2 447	-3 206	9 %	7 %	9 %	95 %	-19 %	31 %
Assurances	-565	-590	-565	2 %	2 %	2 %	7 %	4 %	-4 %
Sinistres				0 %	0 %	0 %			
Financement crédit-bail	-7 623	-8 266	-9 763	24 %	24 %	28 %	3 %	8 %	18 %
Autres charges d'exploitation	-476	-705	-539	1 %	2 %	2 %	0 %	48 %	-24 %
Impôts et taxes	-1 367	-1 399	-1 509	4 %	4 %	4 %	-24 %	2 %	8 %
TGAP			-1 026						
Dotations aux amortissements	-2 981	-2 625	-1 282	9 %	8 %	4 %	2 %	-12 %	-51 %
Autres dotations aux prov. Et amortissements				0 %	0 %	0 %	-100 %		
Autres reprises et produits aux prov.	4 495	1	113	14 %	0 %	0 %	N/S	N/S	N/S
Redevances contractuelles				0 %	0 %	0 %			
Frais généraux d'exploitation	-669	-733	-725	2 %	2 %	2 %	-1 %	10 %	-1 %
Facturation frais de siège	-1 634	-1 599	-1 641	5 %	5 %	5 %	4 %	-2 %	3 %
Reprise sur provisions GER	1 572	2 010	2 168	5 %	6 %	6 %	-4 %	28 %	8 %
Dotation aux provisions GER	-1 457	-2 370	-2 370	5 %	7 %	7 %	-1 %	63 %	0 %
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	-24 782	-31 318	-32 116	78 %	91 %	93 %	-15 %	26 %	3 %
Ecart sur Chges d'Expl° (=Participat° salariés)	-67	-87	-166						
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (au Cpte d'exploit° du CRF)	-24 849	-31 405	-32 282						
RESULTAT D'EXPLOITATION (exclu. Particip°)	7 092	2 984	2 423	22 %	9 %	7 %			
RESULTAT FINANCIER (non retraité)	-1 193	-830	-50	-4 %	-2 %	0 %			
RESULTAT EXCEPTIONNEL	5 647	-2	0	18 %	0 %	0 %			
Participation des Salariés & Intéressement	-67	-87	-166	0 %	0 %	0 %			
IS	-3 635	-719	-724	11 %	2 %	2 %			
RESULTAT avant IS et participation	11 546	2 152	2 372	-36 %	-6 %	-7 %			
RESULTAT APRES IS ET PARTICIPATION	7 845	1 346	1 482	25 %	4 %	4 %			
Check liasse fiscale Resultat Net	-1	0	3						
Check liasse fiscale Masse Salariale	0	0	0						
GER (dotations, reprises et dépenses GER)	-2 913	-2 807	-3 408	9 %	8 %	10 %	109 %	-4 %	

Poids relatif des charges en %		
2007	2008	2009

Classement			
3	13 %	11 %	12 %
	1 %	1 %	0 %
	5 %	4 %	5 %
2	6 %	4 %	4 %
	19 %	19 %	15 %
	12 %	8 %	10 %
1	2 %	2 %	2 %
	0 %	0 %	0 %
	31 %	26 %	30 %
6	2 %	2 %	2 %
	5,5 %	4,5 %	4,7 %
	12 %	8 %	4 %
5	0 %	0 %	0 %
	0 %	0 %	0 %
	-18 %	0 %	0 %
GER 4	3 %	2 %	2 %
	6,6 %	5,1 %	5,1 %
	-6 %	-6 %	-7 %
	6 %	8 %	7 %
	100 %	100 %	100 %

chapitre 4

Les charges d'exploitation se stabilisent (+3 %) en 2009 soit + 798 k€ et atteignent 32 M€, elles amputent le chiffre d'affaires de 93 %.

Un classement des six premiers postes de coûts a été effectué sur l'année 2009. Ces postes représentent 80 % du total des charges.

Ces six premiers postes représentent chacun plus de 1 million d'euros annuels

ou plus de 5 % du chiffre d'affaires et pèsent 73 % du chiffre d'affaires.

Classement des postes de charges selon leurs poids respectifs en % du CA 2009	Montant annuel en K€	% du CA	Rang
Financement crédit-bail	9 763	28 %	1
Frais d'évacuation des résidus	4 972	14 %	2
Personnel	3 961	11 %	3
GER (dotations, reprises et dépenses GER)	3 206	9 %	4
Facturation frais de siège	1 641	5 %	5
Impôts et Taxes	1 509	4 %	6
Total des postes supérieurs à 1 M€ par an	25 052	73 %	
Total des postes en % du total des charges	80 %		

L'analyse ci-dessous reprend poste par poste les augmentations/diminutions significatives.

- **Le financement de crédit bail** augmente de 1 497 k€ sur 2009 affichant une variation de +18 %, et son poids dans le chiffre d'affaires passe de 24 % à 28 % à chiffre d'affaires presque constant entre 2008 et 2009. C'est le premier poste de dépenses. Rappelons que c'est au 30 septembre 2008 qu'Astria a mis en place le crédit bail à hauteur de 23,419 M€ pour financer les immobilisations de la mise aux normes (29,8 M€ amorties pour 6,4 M€) sur les 11 ans ½ restants du contrat. Ainsi l'impact sur 2008 n'avait été que d'un trimestre et avait permis de diminuer considérablement le poids de l'échéance dans les charges et la variation 2007-2008 était moindre. Or l'échéance 2009 est pleine et pèse donc quatre fois plus que l'échéance 2008.
- **Le poste coût du personnel** pèse 12 % dans les charges totales et 11 % dans le chiffre d'affaires, demeurant ainsi relativement stable. En revanche, une augmentation de 10 % de la masse salariale est observée sur 2009. Elle est due à un accroissement simultané de 6 personnes soit un effectif augmenté de 6,4 % (*effet volume*) et de 3,6 % de hausse tarifaire (*effet prix*). En effet, comme annoncé dans le dernier rapport, Astria a réorganisé les équipes et l'effectif au cours de l'année 2009 suite à l'extension du centre de tri à 50 000 tonnes. 5 personnes et demie ont été recrutées sur le centre de tri pour pallier l'accroissement des tonnages ainsi que l'évolution du process (3 lignes dont une ligne corps creux). La demie personne supplémentaire sur l'incinération correspond à l'arrivée d'un cadre d'exploitation en remplacement à venir d'un départ à la retraite. Le rapprochement du compte « personnel » au compte d'exploitation n'a pu être effectué avec la balance générale.
- **Le poste facturation frais de siège** augmente de 3 % en 2009 et pèse invariablement pour 5 % dans le chiffre d'affaires et les charges. Ce compte a fait l'objet de vérification comptable et est composé d'une part de frais d'assistance pour 1,580 M€ et d'autre part de sous-traitance de prestations matérielles pour 60 K€. L'avenant n° 5 prévoit qu'Astria s'engage à maintenir pendant 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2007 les frais de siège au niveau de ceux enregistrés au 31 décembre 2006 soit 1 567 k€ lesquels sont indexés de l'indice des prix à la consommation hors tabac. Pour l'exercice 2009, les frais de siège maximum autorisés après indexation sont de 1,631 M€ or ils sont présentés dans le compte de résultat d'exploitation à hauteur de 1,641 M€. L'écart (10 k€) correspond à des comptes de charges et de produits qui ne peuvent être vérifiés autrement qu'en demandant l'état des comptes inter groupe (*état servant à la consolidation des comptes groupe*). Il est prévu de leur demander cet état.
- **Les frais d'évacuation des résidus et des déchets non incinérés** se maintiennent en deuxième position pesant 14 % dans le chiffre d'affaires et 16 % dans les charges, amorçant une baisse de l'ordre de 1M€ par rapport à 2008. Cette baisse s'explique par le fait que les travaux réalisés sur le centre de tri en 2008 avaient engendré un surcoût de 672 k€ pour évacuer les tonnages apportés sur une autre plateforme, surcoût qui n'a pas de raison d'être en 2009. Le coût de la mise en décharge 2009 a donc diminué de l'ordre de 700 k€ comparé à 2008. Enfin, un problème d'humidité des apports d'ordures rendant la combustion des mâchefers difficile en 2008 expliquait l'accroissement de mise en décharge (*classe II*) des mâchefers. Ce problème n'est toujours pas résolu et explique le coût élevé de frais d'évacuation de 350 k€.
- **Les Gros Entretien et Renouvellement (GER)** arrivent en quatrième position pesant 9 % à 10 % tant dans le chiffre d'affaires que dans les charges d'exploitation. Les dépenses de gros entretien renouvellement ont augmenté de 31 % en comparaison à 2008 : est-ce dû au cycle de vieillissement des matériels ? Il a été vérifié que le tableau de suivi extra comptable des gros entretiens et renouvellement coïncidait avec le niveau de dotation/reprise. En revanche, le total des dépenses inscrit à la base de données GER (3,134 M€) n'a pu être rapproché du total reconstitué par Astria (3,206 M€).
- Le 6^{ème} et dernier poste concerne les **impôts et taxes** (*hors TGAP*) qui s'élèvent à 1,5 M€ composés principalement des taxes professionnelle et foncière. Seules les bases de la déclarations de taxe professionnelle ont été vérifiées, ce qui est correct. La taxe professionnelle est plafonnée à 3,5 % de la valeur ajoutée.

A cette première analyse, d'autres postes méritent commentaire quant à leur variation sur l'année 2009 ou depuis 2005.

chapitre 4

- Les **achats de fluides, pièces et consommables** montrent une hausse de 18 % atteignant 1,63 M€, ce qui correspond à une hausse de 243 k€. Parallèlement, les **travaux et services extérieurs** diminuent de 14 % et atteignent 1,2 M€. Ce qui s'explique par le changement d'affectation des frais de contrôle précédemment inclus dans les travaux et services extérieurs et dorénavant inclus dans les achats de fluides. De plus, la hausse de 18 % provient, notamment, des produits de traitements qui se sont accrus de 9% et des autres consommables de 3,5 %.
- Enfin, les **dotations aux amortissements** diminuent de 51 %. En 2008, le financement par crédit bail ayant été mis en place, les

immobilisations contenues dans le patrimoine d'Astria ont été cédées au bailleur. En 2009, la base amortissable étant de ce fait réduite, le volume d'amortissements diminue.

2 - Le résultat net et le taux de marge global

Le résultat net réalisé sur 2009 est de 1,5 M€.

Le résultat d'exploitation se dégrade car les charges augmentent (+3 %) proportionnellement plus que le chiffre d'affaires (+1 %) d'où une baisse de 20 %.

Le résultat courant avant impôt s'améliore notamment grâce au résultat financier moins négatif qu'en 2008. Ce qui

est du au compte «intérêts et charges» qui passe de 917 k€ en 2008 (*frais financiers supportés par Astria dans l'attente de la mise en place du crédit bail sur une assiette de 30 M€*) à 52 k€ en 2009 (*frais bancaires ordinaires*).

Le résultat exceptionnel est légèrement plus pénalisant en 2009 qu'en 2008, mais la participation et l'impôt société demeurent constants ainsi, le résultat net augmente de 10 % soit +140 k€.

Le taux de marge global calculé par le rapport du résultat net avant impôts sur le chiffre d'affaires s'élève à 6,6 %. La moyenne du taux de marge global depuis 1998 jusqu'à 2009 se stabilise à 7,2 % et n'appelle pas d'observation.

C. Vérification du calcul de la contribution en application de la clause de partage des gains de productivité

Si dès la première année la mise en place de la clause avait été favorable pour la Cub, l'année 2008 et 2009 n'ont pas généré de meilleurs résultats que ceux prévus et n'ont pu permettre à la Cub de bénéficier une fois de plus de la contribution.

En effet, le compte d'exploitation se basait sur l'incinération de 260 000 tonnes de déchets et sur l'apport de collecte sélective de 45 000 tonnes.

Or moins de 40 000 tonnes ont été triées et seulement 253 426 tonnes ont été incinérées. Ces différences d'apports expliquent la diminution du chiffre d'affaires de l'ordre de 1,8 M€ écart qui correspond à l'excédent négatif (-1,8 M€). Autrement dit pour que la Cub perçoive une contribution il aurait fallu que le prévisionnel soit atteint et même dépassé, or le chiffre d'affaires est inférieur au prévisionnel. Les charges d'exploitation réelles

quant à elles sont moindre de 25 k€ par rapport au prévisionnel, mais ne suffisent pas à rattraper l'écart de 1,8 M€.

Le principe est basé sur la comparaison des Excédents Bruts d'Exploitation (EBE) réalisés et prévus, Astria a procédé au calcul et l'a soumis à la Communauté qui l'a vérifié.

Les EBE sont retraités des frais de siège et de la redevance de crédit bail.

Le calcul de l'EBE réel et prévisionnel est le suivant (*en k€*) :

N° comptes	Intitulé	Réel (BG)	Prévisionnel
	Produits d'exploitation	34 548	36 340
70	Ventes (hors contribution)	34 539	36 340
741	Subvention d'exploitation	10	0
	Charges d'exploitation	30 856	30 881
	Consommation en prov. Tiers	24 204	24 662
601 à 608	total sous classe 60	2 667	1 553
61	total sous classe 61	19 211	20 682
	dont redevance de crédit bail	9 763	9 860
62	total sous classe 62	2 326	2 427
	dont frais de siège	1 640	1 660
	Impôts et Taxes	2 760	1 553
63	total sous classe 63	2 760	1 553
	Charges de Personnel	3 891	4 141
64	total sous classe 64	3 891	4 141
	EBE Théorique	3 692	5 459
	Redevance crédit bail	9 763	9 860
	Frais de siège	1 640	1 660
	EBE Retraité	15 095	16 979
	Ecart	-1 884	

soit un écart négatif ne permettant pas à la Cub de bénéficier de la contribution. La source du réel est la Balance Générale des comptes au 31 décembre 2009 fournie par Astria ; concernant le prévisionnel c'est celui qui a été annexé à l'avenant n° 5.

Astria a transmis en même temps que ses comptes annuels fin février, le calcul provisoire de la contribution et a informé la Communauté que le calcul n'était pas encore validé par le Commissaire aux comptes.

chapitre 4

Synthèse

1 - Sur les résultats

Une année 2009 qui affiche un chiffre d'affaires de 34,5 M€ grâce notamment à l'accroissement des apports du tri de la Cub et de contrats avec les clients autre que la Cub en hausse sur l'incinération.

Le centre de tri d'une capacité de 50 000 tonnes n'a été saturé qu'à hauteur de 75 % sur 2009, ce qui laisse

présager une montée en puissance du chiffre d'affaires.

Les apports d'ordures ménagères augmentent plus faiblement et restent sous le seuil de 260 000 tonnes. Ce dernier élément ne permet pas à la Cub de bénéficier de l'octroi de l'intéressement de 0,30 € HT / tonne. Cette année le délégataire a été respec-

tueux de la revalorisation des produits issus de la collecte sélective tant sur les produits éco emballage que sur les journaux magazines à forte valeur ajoutée.

Le résultat net est positif (+ 1,5 M€) en partie dû aux charges (32 M€) qui sont restées stables (+3 %). Ainsi le taux de marge global n'évolue que très faiblement à la hausse (6,9 % au lieu de 6,3 %).

2 - Sur la mission de contrôle

Cette année aucun contrôle sur place n'a été effectué, puisque ceux-ci avaient eu lieu régulièrement les années précédentes et l'ensemble des éléments avait été fourni.

Or devant la difficulté à obtenir la justification de certains comptes et surtout la liasse fiscale même provisoire dans les temps impartis, il ressort les propositions suivantes :

- afin de suivre plus régulièrement les

comptes au cours de l'année et de préparer au mieux la revue annuelle, il serait opportun de demander au délégataire de transmettre par voie électronique la balance générale des comptes ainsi que le compte de résultat trimestriellement.

- afin de pouvoir contrôler la cohérence des comptes il est essentiel que le délégant ait la liasse fiscale même établie provisoirement, celle-ci serait demandée en même temps

que les comptes annuels lors de la transmission du CRTF.

- afin d'obtenir les éléments ci-dessus et tout autre document utile à la réussite de la mission dans les temps impartis à la collectivité, il faudrait adjoindre des pénalités pour non respect de ces deux points exposés.

Ainsi, l'inspection propose qu'un avenant au contrat prévoie ces dispositions.

II. La société La Grande Jaugue

I. Préambule

Rappel historique

La communauté urbaine a signé le 26 juin 2008 un contrat portant délégation de service public de compostage collectif de déchets verts à la société BTPS environnement.

Ce contrat est constitué d'un bail emphytéotique administratif assorti d'une convention d'exploitation non détachable pour une durée de 20 ans à compter du 1er juillet 2008.

Le dispositif contractuel a été notifié au délégataire le 30 juin 2008.

Le contrat porte sur l'exploitation de 23 000 tonnes par an de déchets sur la plateforme existante de Touban (*Saint Médard en Jalles*) et sur son aménagement, ainsi que sur la construction d'installations nécessaires à la valorisation de 50 000 tonnes par an de déchets verts sur l'emprise foncière

(*parcelle AB20*) située au lieu dit la Grande Jaugue (*Saint Médard en Jalles*). A partir de la mise en service du site de la Grande Jaugue, la plateforme de Touban ne traitera plus que 12 000 tonnes de déchets et accueillera le pré broyage de 11 000 tonnes.

Contexte 2009

S'agissant du deuxième exercice social, le délégataire a rempli son obligation de produire à la collectivité le compte rendu technique et financier (CRTF) avant le 1^{er} mars 2010 ainsi que la liasse fiscale, annexe des comptes sociaux et balance générale.

Conformément à l'article 1.3.1 de la convention, l'avenant n°1 au contrat a été signé le 9 janvier 2009 portant sur

la création d'une société dédiée « SA La Grande Jaugue » et portant sur la transmission des droits et obligations de BTPS environnement à La Grande Jaugue. Cet avenant a été notifié au délégataire le 16 février 2009.

Ainsi les comptes présentés dans le CRTF reflètent l'activité de la délégation pour l'exercice 2009 (12 mois). Cependant, le délégataire a continué à enregistrer la comptabilité dans les comptes de la société BTPS environnement (*devenue Financière Grande Jaugue*) alors seul détenteur du contrat jusqu'au 16 février 2009. Ce n'est qu'à compter de la notification de l'avenant que le délégataire a transféré les immobilisations à la société dédiée pour leur valeur nette comptable. Le reste des comptes a été enregistré pour

chapitre 4

2 mois dans l'entité Financière Grande Jaugue (*ex-BTPS*) et pour 10 mois sur Grande Jaugue (*société dédiée*). Des écritures de transfert ont eu lieu notamment sur les postes immobilisation, personnel et stock. Seul le CRTF donne une vision globale de l'activité de la délégation.

Côté Cub, 2009 c'est aussi l'année où une équipe technico-financière s'est mise en place sur la délégation de service public afin de suivre au plus près le contrat. Une réunion sur place

a eu lieu le 18 mars 2010, au cours de laquelle une visite technique de la plateforme a été effectuée. Les principaux faits marquants ont été présentés et explicités.

Contrôle de cohérence

Il a été pratiqué un contrôle de cohérence entre la balance générale des comptes regroupant Financière Grande Jaugue (*ex-BTPS*) et La Grande Jaugue et le compte d'exploitation, aucun écart significatif n'a été relevé. Le tableau de passage des comptes

de la balance générale vers le compte d'exploitation a été dressé par la collectivité et a été soumis à approbation du délégataire.

De plus, les immobilisations existantes dans l'entité Financière Grande Jaugue (*ex-BTPS*) transférées pour leur valeur nette comptable au 16 février 2009 à la société dédiée Grande Jaugue ont fait l'objet de contrôle tant sur la valeur que sur les durées d'amortissement. Cet ensemble patrimonial a été correctement transféré et repris dans les comptes de la société dédiée.

II. L'ANALYSE FINANCIERE DES COMPTES SOCIAUX 2009

Nota : l'analyse porte sur l'activité de 12 mois. Cependant, comme expliqué dans le préambule l'avenant créant la société dédiée n'ayant été notifié que le 16 février 2009, le délégataire n'a transféré le patrimoine qu'à compter de cette date, solution validée par le commissaire aux comptes. Seul le CRTF donne une vision globale de l'activité, les balances générales des comptes reflètent deux mois (*par simplification*) d'activité pour Financière Grande Jaugue et dix mois pour la Grande Jaugue.

A . Le patrimoine

1- Le transfert des immobilisations, du stock et du personnel

Afin d'expliquer la formation du résultat et sa structure il est essentiel de comprendre ce qui a été transféré entre l'ancienne structure (*BTPS devenue Financière Grande Jaugue*) et

la société dédiée (*Grande Jaugue*) et à quelle date.

- Le transfert des immobilisations a fait l'objet d'un contrôle très accru afin de s'assurer que l'ensemble du patrimoine qui constituait une partie des actifs de la société preneuse

du contrat (*FGJ*) était correctement cédé à la société dédiée.

Sur la base d'un transfert à valeur nette comptable au 16 février 2009, aucun écart (*durée d'amortissement, valeur, exhaustivité des biens*) n'a été relevé sur le total des biens de 956 127 € cédés pour 823 605 €.

	Grande Jaugue 2009							
	Financière GJ (BTPS)	Grande Jaugue	Total 2008 (CRTF)	transfert à VNC 16/02/09	Existant 31/12/08	Acquisitions GJ	Cessions GJ	Valeur Brute 2009
au 01/07/2008	64 207		64 207	0				
Acquisitions 2008	891 920		891 920					
Cub	253 219			201 090			(188 136)	
Travaux aménagement Touban	629 167			614 578				
Autres biens	9 534			7 937				
Nouveaux Investissements		1 082 780	1 082 780		1 082 780	123 338		
Grand TOTAL	956 127	1 082 780	2 038 907	823 605	1 082 780	123 338	(188 136)	1 841 587



- Concernant le stock, dans le même ordre d'idée c'est à fin février que le transfert a été fait et que le stock détenu par FGJ a été cédé à GJ pour 51 986 €. La refacturation totale a porté sur un montant de 55 147 €, la différence étant imputable, notamment, à divers frais et charges de véhicule de tourisme.
- Par mesure de simplification

administrative, les contrats de travail ont fait l'objet d'un avenant au 1^{er} janvier 2009. Le personnel est donc à la charge de la Grande Jaugue à compter de cette date. Or le reste des transferts ayant été faits pour les immobilisations au 16 février et pour les autres charges (*stock, charges diverses*) au 28 février, le compte de résultat se trouvait «déséquilibré».

Ainsi le délégataire a réaffecté les deux premiers mois de l'année de salaires chargés à la structure FGJ. Cette refacturation s'est faite au débours et comprend les salaires, les provisions pour primes et les charges sociales pour un total de 79 557 €.

En conclusion, le transfert s'est fait correctement.

chapitre 4

2 - Les investissements et les renouvellements

Sur la mise en service des installations du site de Touban, des travaux d'adaptation étaient prévus et détaillés en

annexe du contrat. Il a été procédé au contrôle de ces réalisations par comparaison aux investissements réalisés pour les années 2008 et 2009,

tant pour les biens de retour de 1^{er} établissement non renouvelables que pour les biens de retour renouvelables.

Libellé	PREVISIONNEL D'INVESTISSEMENTS			REEL D'INVESTISSEMENTS				
	Nature du bien	Année d'acquisition	Valeur d'origine	Libellé	Nature du bien	Année d'acquisition	Valeur d'origine	"ECART Réel - BP"
BIENS DE RETOUR EQUIPEMENTS DE 1^{er} ETABLISSEMENT NON RENOUELABLES								
Modification bâtiment	Bâtiment	30/06/2008	60 000					-60 000
Abri (entrée sacs + pompes)	Bâtiment	30/06/2008	25 000					-25 000
Modification pont bascule	Installations	01/01/2009	13 000					-13 000
Agrandissement parking	Voirie	30/06/2009	370 000	Agrandissement plateforme	Voirie	31/10/2008	577 971	207 971
				Système d'arrosage complet	Installations	30/09/2008	16 993	16 993
				Reprise bassin de rétention	Installations	30/09/2008	12 050	12 050
				Reprise portail entrée	Installations	15/11/2008	2 115	2 115
				Station de pompage	Installations	05/12/2008	7 850	7 850
				Fabrication et montage trémie	Installations	30/09/2008	6 188	6 188
Pont bascule supplémentaire	Installations	01/01/2010	36 000	Nouveau pont bascule	Installations	25/11/2008	43 880	7 880
				Plots béton nouveau pont bascule	Installations	15/09/2008	6 000	6 000
SOUS TOTAL 2008			504 000	SOUS TOTAL 2008			673 047	169 047
				Aménagement autour des deux pesages	Installations	31/01/2009	10 988,43	10 988
				Dépose et repose pompe	Installations	09/01/2009	6 694,18	6 694
				Aménagement pont à bascule	Installations	31/01/2009	2 446,99	2 447
				Réalisation de sanitaires	Installations	31/03/2009	11 050,00	11 050
				Mur Alfabloc autoporteur	Installations	04/03/2009	23 267,62	23 268
				Cameras pour pont à bascule	Installations	05/03/2009	2 950,00	2 950
				Pompe neuve Tsurumi KRS 85.5 400V	Installations	13/10/2009	3 984,00	3 984
SOUS TOTAL 2009			0	SOUS TOTAL 2009			61 381	61 381
BIENS DE RETOUR EQUIPEMENTS DE 1^{er} ETABLISSEMENT RENOUELABLES								
Crible	Matériel	30/06/2008	350 000	Cribleur gunther multistar L3	Matériel	18/12/2008	331 500,00	-18 500
Chargeuse 20 tonnes	Matériel	30/06/2008	180 000	Chargeuse caterpillar 950HPlus	Matériel	31/12/2008	178 400,00	-1 600
Chargeuse 20 tonnes	Matériel	30/06/2008	180 000	Chargeuse caterpillar 950Hplus	Matériel	31/12/2008	174 000,00	-6 000
Élévateur	Matériel	30/06/2008	40 000	Élévateur Téléscopique	Matériel	09/06/2009	54 500,00	14 500
Broyeur	Matériel	30/06/2008	380 000	Broyeur komptech crambo 5000	Matériel	16/12/2008	355 000,00	-25 000
Pompes	Matériel	30/06/2008	100 000					-100 000
SOUS TOTAL 2008			1 230 000	SOUS TOTAL 2008			1 093 400	-136 600
				Contre lame d'usure reversible	Matériel	07/05/2009	5 632,20	5 632
SOUS TOTAL 2009			0	SOUS TOTAL 2009			5 632	5 632

chapitre 4

L'enveloppe de travaux prévus sur 2008 pour 98 k€, portant notamment sur la modification du bâtiment et la modification du pont bascule, n'avait pas été réalisée mais a été compensée sur 2009 par 61,3 k€ d'installations sur la plateforme de Touban.

Pour mémoire, en 2008 les travaux n'avaient pas été réalisés car la DRIRE avait exigé, dans le cadre de l'arrêté du 22 avril 2008, des mises aux normes qui avaient entraîné un surcoût de 253 k€.

- Ainsi sur les biens de retour non renouvelables, il manque 37 k€ d'investissements sur le prévisionnel mais le délégataire a assumé la

prise en charge de la mise aux normes de 253 k€, laissant apparaître un excédent d'investissements de 230 k€. Les travaux exigés par la DRIRE se sont poursuivis sur 2009 portant sur la construction d'une structure étanche en enrobé pour le stockage du compost et la mise en place de cloisonnements séparatifs entre les différentes catégories de produits finis. De plus, l'extension des bureaux par la création d'une salle de réunion a été commencée et se poursuivra en 2010.

(nota : les immobilisations comptent 129 k€ d'immobilisations en cours dont les justificatifs ont été transmis et seront exploités ultérieurement).

Sur les biens de retour renouvelables, il s'agit principalement de l'outillage (*matériel de chantier*) les investissements ont eu lieu pour 1 M€ contre 1,2 M€ prévus. La différence de 137 k€ s'explique d'une part, par une légère différence de 37 k€ (*écart de prix entre la prévision et l'achat réel*) et d'autre part, par la non réalisation du remplacement de pompes pour 100 k€.

En conclusion, il est constaté un plan d'investissement modifié par rapport aux prévisions notamment du fait des mises aux normes exigées par la DRIRE. De plus, les durées d'amortissements semblent ne pas être les mêmes, principalement sur les matériels amortis plus vite que prévus.

					Prévision	Réel
					Durée amortissement	Durée amortissement
Modification bâtiment	Bâtiment	Touban	30/06/2008	60 000	10	5 7
Abri (entrée sacs + pompes)	Bâtiment	Touban	30/06/2008	25 000	5	
Modification pont bascule	Installations	Touban	01/01/2009	13 000	5	5
Agrandissement parking	Voirie	Touban	30/06/2009	370 000	15	15
Pont bascule supplémentaire	Installations	Touban	01/01/2010	36 000	10	10
Crible	Matériel	Touban	30/06/2008	350 000	6	6
Chargeuse 20 tonnes	Matériel	Touban	30/06/2008	180 000	6	4
Chargeuse 20 tonnes	Matériel	Touban	30/06/2008	180 000	6	4
Élévateur	Matériel	Touban	30/06/2008	40 000	6	5
Broyeur	Matériel	Touban	30/06/2008	380 000	6	6
Pompes	Matériel	Touban	30/06/2008	100 000	10	

chapitre 4

B . Le chiffre d'affaires et les produits d'exploitation

Le chiffre d'affaires est composé tant des ventes de déchets verts à la Communauté urbaine qu'aux autres collectivités et clients externes à la Cub que de ventes de produits finis (*compost, terreau et mulch*).

	2008 (6 mois)	2009 (12 mois)
Entrants (en tonnes)		
Cub et mairies - déchets verts	14 231,88	27 988,68
Apports volontaires (C. Recyclage)	8 481,97	16 369,96
Porte à porte (mairie)	5 749,91	11 618,72
Evolution des apports Cub		97 %
Part des AV dans tonnages Cub	60 %	58 %
Part des PAP dans tonnages Cub	40 %	42 %
Tiers - Déchets verts	968,63	1 693,77
Tiers - souches	256,52	802,06
TOTAL entrants	15 457,03	30 484,51
Part des DV dans les entrants	98 %	97 %
Part des "autres" dans les entrants	2 %	3 %
Sorties valorisées (en tonnes)		
Compost et Terreau	5 679,45	7 588,48
Particuliers	267,86	473,84
Artisans	1 796,04	1 561,31
Viticulture	2 031,45	3 967,63
Mairies	1 376,02	1 182,02
Hors Gironde	208,08	403,68
Mulch	274,60	449,00
TOTAL Sorties Produits Finis	5 954,05	8 037,48
Ventes de compost sur totalité sorties	95 %	94 %
Tonnes de compost vendues / volume Déchets Verts entrants	37 %	26 %
Evolution des ventes de compost		34 %
Chiffres d'affaires (en €)		
Apports Cub	604 322,00	1 184 158,00
Apports Tiers	33 814,00	61 027,00
Recettes compost et terreau	269 449,00	411 463,00
Recettes mulch	21 356,00	36 379,00
recettes souches	15 032,00	36 792,00
Autre chiffre d'affaires		
Chiffre d'affaires total	943 973,00	1 729 819,00
Evolution du chiffre d'affaires		83 %
dont CA Cub	604 322,00	1 184 158,00
dont CA tiers	33 814,00	61 027,00
dont CA valorisation	305 837,00	484 634,00
Part du CA Cub	64 %	68 %
Part du CA Tiers	4 %	4 %
Part du CA valorisation	32 %	28 %
Prix Unitaires (en €)		
Prix des apports Cub et mairies - déchets verts	42,46	42,31
Prix des tiers - déchets verts	34,91	36,03
Prix des tiers - souches	58,60	45,87
Prix des sorties valorisées de compost	47,44	54,22
Prix des sorties valorisées du mulch	77,77	81,02
Evolution du prix Cub		-0,4 %
Evolution du prix Tiers		3,2 %
Evolution du prix souches		-21,7 %
Evolution du prix compost		14,3 %
Evolution du prix mulch		4,2 %

chapitre 4

1 - Le volume des produits

- **Les produits entrants** sont en provenance des mairies, de la Communauté et des centres de recyclage. Ils se composent de déchets verts et de souches.

Sur l'année les apports ont été de **30 484 tonnes** dont la part des déchets verts correspond à 97 %, ce qui est stable comparé à 2008. Le délégataire en 2009 a capté des contrats d'apports de déchets auprès de clients tiers pour 6% du volume entrant.

Concernant les ventes auprès des tiers, le contrat prévoit d'une part à l'article 1.5 «déchets à traiter» que :

«Les déchets végétaux seront issus notamment :

- des centres de recyclage et de pré broyage de la Communauté urbaine de Bordeaux,
- de la collecte assurée par les services municipaux de certaines communes de la Communauté urbaine de Bordeaux,
- de communes extérieures à la Communauté urbaine de Bordeaux, après accord exprès de celle-ci»,

d'autre part à l'article 3.1.4 «Prix facturés aux communes extérieures à la Communauté urbaine de Bordeaux et autres tiers» que :

«Le prix à la tonne entrante facturé aux communes extérieures à la Communauté Urbaine de Bordeaux et autres tiers ne pourra être inférieur à celui facturé au délégant».

Sur le premier article, il a été constaté qu'aucune autorisation n'avait été demandée par le délégataire, ce qui lui a été signalé lors de la visite de la plateforme le 18 mars 2010. Le délégataire s'est engagé à régulariser la situation. Ce serait sans consé-

quence dommageable pour la Cub si pour autant, l'article 3.1.4 était respecté : ce qui n'est pas le cas.

En effet, concernant les prix facturés aux clients extérieurs à la Cub, le prix des entrants de déchets verts est à 36,03 € (*la tonne*) pour 42,31 € (*la tonne*) facturés à la Cub. Le délégataire a expliqué qu'historiquement les clients tiers sont des paysagistes à qui l'apport de déchets verts était facturé 35 € (*la tonne*) dans la mesure où ceux-ci s'approvisionnent en compost à 54 € (*la tonne*).

Cet écart au contrat a été signifié par écrit au délégataire qui va corriger la situation pour 2010 en facturant à un prix supérieur les entrants de déchets verts en provenance des tiers et en faisant une remise sur la vente de compost afin que l'enveloppe globale pour ces clients restent dans les mêmes proportions. Cette solution permettra de respecter le contrat de délégation dans l'affichage du compte de résultat.

- **Les produits finis**, issus de la valorisation, ont atteint en volume 8 037 tonnes et la part de compost représente 94 %.

Ainsi la vente (*en volume*) de compost représente 7 588 tonnes et le mulch 449 tonnes soit 6 % ce qui reste très marginal. Cette année, le délégataire n'a pas fait ressortir en détail le volume des ventes de compost de celui des ventes de terreau.

Au plan d'affaires initial, sur l'analyse des 20 ans de contrat, les ratios étaient respectivement de 85 % et 3 %.

2 - Le chiffre d'affaires, la tarification

La valorisation de ces produits a généré un chiffre d'affaires total de 1 729 819 € dont 68 % sont dûs aux ventes Cub et 32 % aux ventes hors Cub.

Sur l'évolution du chiffre d'affaires il

est difficile de comparer 2008 et 2009. Tout d'abord parce que l'année 2008 n'a reflété que 6 mois d'activité et que 2009 est une année pleine. Ensuite, parce que la saisonnalité de vente du compost intervient dans la formation du chiffre d'affaires et que comparer le 2^{ème} semestre 2008 avec l'année entière 2009 n'est pas équitable.

Le délégataire a effectué son analyse sur le 2^{ème} semestre qui a été contrôlée par le délégant sur la base des calculs issus des tableaux des entrants et produits finis fournis par le délégataire. Cette vérification ne porte que sur les volumes mais pas sur le prix facturé. Une analyse plus complète sur l'évolution des prix facturés pourra être faite ultérieurement, en faisant ressortir les coûts de transport à charge du délégataire.

Si le volume des entrants du 2^{ème} semestre reste dans les mêmes proportions entre 2008 et 2009 (-1,7 %), concernant les valorisations la baisse atteint 66,6 % (3 783 tonnes). Le délégataire indique que cette baisse est due aux mauvaises conditions climatiques d'une part, et à une concurrence sévère d'autre part.

Ce qui est constaté c'est globalement une baisse du prix unitaire (-2 %) même si le prix de vente du compost semble haussier (+14 %). En effet, devant la concurrence le délégataire semble être obligé de pratiquer la gratuité de certains tonnages, et de réduire le prix car le coût du transport inclus dans le prix facturé lui ne diminue pas.

Finalement, bien que les ventes à la Cub aient augmenté (+22 %) par rapport au prévisionnel, la prise de risque d'exploitation (*part des ventes Cub permettant de couvrir les charges globales*) s'accroît du fait de charges réelles plus lourdes que prévues. Le risque prévisionnel sur 2009 était de 27,9 % et passe à 39,7 %.

chapitre 4

C . Les charges d'exploitation et le résultat net

1 - Analyse des charges d'exploitation

Nota bene : il est rappelé ici que les charges de la délégation reflètent les 12 mois d'activité seulement dans le CRTF, le compte de résultat de la liasse fiscale de la Grande Jaugue ne représentant que 10 mois compte tenu de la date de démarrage de la société dédiée au 16 février 2009.

	Valeurs en €		Poids dans le CA en %		Poids relatif des charges en %	
	2008 (6 mois)	2009	2008 (6 mois)	2009	2008 (6 mois)	2009
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES (CA)	943 973	1 729 819	100,0%	100,0%		
TOTAL DES PRODUITS EXPLOITATION	1 011 966	1 816 966				
Rachat de compost	152 160				16,3 %	
Personnel						
Commercialisation	287 113	353 879	30,4 %	20,5 %	30,8 %	22,7 %
Production		176 940		10,2 %		11,4 %
Intérim		18 907		1,1 %		1,2 %
Prêt de personnel		156 559		9,1 %		10,0 %
Frais de commercialisation						
Charges (local...)						
Promotion / Publicité	9 106	9 795	1,0 %	0,6 %	1,0 %	0,6 %
Frais de déplacement	17 363	26 667	1,8 %	1,5 %	1,9 %	1,7 %
Commissions		15 000		0,9 %		1,0 %
Dépenses d'exploitation et de gestion	200 148	292 612	21,2 %	16,9 %	21,5 %	18,8 %
<i>dont sous-traitance groupe</i>						
Achats pièces et consommables	89 073	99 979	9,4 %	5,8 %	9,6 %	6,4 %
Travaux et services extérieurs	67 033	142 594	7,1 %	8,2 %	7,2 %	9,1 %
Maintenance des équipements	3 444	33 738		2,0 %	0,4 %	2,2 %
<i>dont sous-traitance groupe</i>						
Gros entretien	37 797	75 339	4,0 %	4,4 %	4,1 %	4,8 %
Aléa carburant / transport						
Frais d'évacuation des résidus et des déchets		52 674		3,0 %		3,4 %
Elimination des résidus	283					
Transport pour évacuation des résidus						
Transport des déchets prébroyés						
Impôts & taxes hors IS	18 024	21 672	1,9 %	1,3 %	1,9 %	1,4 %
Facturation frais de siège	24 273	44 608	2,6 %	2,6 %	2,6 %	2,9 %
Loyer terrain et frais de contrôle	25 930	37 790	2,7 %	2,2 %	2,8 %	2,4 %
TOTAL DES CHARGES	931 747	1 558 752	98,7 %	90,1 %	100,0 %	100,0 %

Sur l'évolution des charges d'exploitation il est difficile de comparer 2008 et 2009. Tout d'abord parce que l'année 2008 n'a reflété que 6 mois d'activité et que 2009 est une année pleine. Ensuite, parce que le niveau des charges est lié à la saisonnalité de vente du compost et que comparer le

2^{ème} semestre 2008 avec l'année entière 2009 n'est pas équitable.

Aussi est-il plus juste de raisonner en poids relatifs des charges dans le chiffre d'affaires et leurs poids respectifs sur le total des charges que en terme d'évolution d'une année à l'autre.

Sur 2008 les charges pesaient pour 98,7 % dans le chiffre d'affaires elles ne sont plus qu'à 90,1 % en 2009.

Une analyse sur les 5 postes de dépenses les plus significatives a été faite sur la base du poids dans le chiffre d'affaires et leur évolution sur le total des charges :

chapitre 4

	Rang	Montant annuel en €		Poids dans le CA en %		Poids relatif des charges en %	
		2008 (6 mois)	2009	2008 (6 mois)	2009	2008 (6 mois)	2009
Personnel							
Commercialisation	1	287 113	353 879	30,4 %	20,5 %	30,8 %	22,7 %
Production		0	176 939		10,2 %		11,4 %
Dépenses d'exploitation et de gestion	2	200 148	292 612	21,2 %	16,9 %	21,5 %	18,8 %
Intérim et prêt de personnel	3	0	175 466		10,1 %		11,3 %
Travaux et services extérieurs	4	67 033	142 594	7,1 %	8,2 %	7,2 %	9,1 %
Achats pièces et consommables	5	89 073	99 979	9,4 %	5,8 %	9,6 %	6,4 %
TOTAL		643 367	1 241 470	68,2 %	71,8 %	69,0 %	79,6 %

- Les charges de personnel, premier poste de dépenses avec 530 k€ sur l'activité 2009 restent constantes par rapport à 2008 puisqu'elles pèsent pour 33 % du total des charges. Sur la base des reprises de personnel de 8 personnes, l'effectif en 2008 comprenait la mise à disposition d'une comptable (*refacturée à 100 %*) et l'embauche d'un technicien de plateforme ; en 2009 un conducteur d'engins a été embauché et le commercial parti à la retraite à fin juin 2009 a été remplacé portant les effectifs à 9 personnes.
- Le délégataire a fait le choix de positionner les charges d'intérim et de prêt de personnel (*troisième poste de coûts*) au niveau des dépenses de personnel, ce qui représente 175 k€ en 2009, afin d'être cohérent avec le budget prévisionnel. Sur 2009, en fonction de la saisonnalité des tâches (*tempête klaus*) le recours à l'intérim a été nécessaire.
- Les dépenses d'exploitation et de gestion, deuxième poste de dépenses avec 292 k€ représente 19 % des charges totales. Ce compte comprend notamment la location de matériel (*chargeuses*) pour effectuer les travaux sur la plateforme et pallier les pannes.
- Les travaux et services extérieurs représentent 9 % des charges totales et concernent essentiellement les transports sur chantier. Ceux-ci augmentent sur une même période (*12 mois*) de 6 %. Aucune explication n'a été fournie autrement que « cela ne paraît pas anormal ».
- Les achats de pièces et consommables représentent plus de 6 % des charges, une économie importante a été réalisée sur ce poste notamment grâce à la baisse des cours du pétrole sur le carburant.

2 - Le résultat net et le taux de marge global

Le résultat net sur 2009 est une perte de 121 447 € comparé à 2008 qui se soldait par un résultat positif de 13 936 €.

En ramenant l'année 2008 de 6 mois à 12 mois :

- L'excédent brut d'exploitation est en forte hausse (+60 %) du fait d'une baisse des charges plus que proportionnelle (-16 %) à la baisse du chiffre d'affaires (-10 %).

- En revanche, le résultat de l'exercice devient négatif par de fortes dotations aux amortissements (*liées aux investissements réalisés*).
- Le résultat financier dégrade la situation par de fortes charges financières (*intérêts sur emprunts et intérêts des comptes courants*).

chapitre 4

	Valeurs en €		Poids dans le CA en %		2009 Vs 2008		Poids relatif des charges en %	
	2008 (6 mois)	2009	2008 (6 mois)	2009	Var. ann. €	Var. ann. en %	2008 (6 mois)	2009
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES (CA)	943 973	1 729 819	100,0%	100,0%	785 846	83,2%		
Autre Chiffre d'affaires - refacturation		134 705			134 705	N/A		
Production stockée	67 994	-61 462			-129 456	-190,4%		
Reprises sur provisions GER					0			
Autres reprises		2 213			2 213	N/A		
Autres produits		11 690			11 690	N/A		
QP subventions pour investissement					0			
					0			
TOTAL DES PRODUITS EXPLOITATION	1 011 966	1 816 966			805 000	79,5%		
Rachat de compost	152 160				-152 160	N/S	16,3%	
Personnel					0			
Commercialisation	287 113	353 879	30,4%	20,5%	66 767	23,3%	30,8%	22,7%
Production		176 940		10,2%	176 940	N/A		11,4%
Intérim		18 907		1,1%	18 907	N/A		1,2%
Prêt de personnel		156 559		9,1%	156 559	N/A		10,0%
Frais de commercialisation					0			
Charges (local...)					0			
Promotion / Publicité	9 106	9 795	1,0%	0,6%	690	7,6%	1,0%	0,6%
Frais de déplacement	17 363	26 667	1,8%	1,5%	9 304	53,6%	1,9%	1,7%
Commissions		15 000		0,9%	15 000	N/A		1,0%
Dépenses d'exploitation et de gestion	200 148	292 612	21,2%	16,9%	92 464	46,2%	21,5%	18,8%
<i>dont sous-traitance groupe</i>					0			
Achats pièces et consommables	89 073	99 979	9,4%	5,8%	10 905	12,2%	9,6%	6,4%
Travaux et services extérieurs	67 033	142 594	7,1%	8,2%	75 561	112,7%	7,2%	9,1%
Maintenance des équipements	3 444	33 738	2,0%	2,0%	30 294	879,6%	0,4%	2,2%
<i>dont sous-traitance groupe</i>					0			
Gros entretien	37 797	75 340	4,0%	4,4%	37 542	99,3%	4,1%	4,8%
Aléa carburant / transport					0			
Frais d'évacuation des résidus et des déchets		52 674		3,0%	52 674	N/A		3,4%
Elimination des résidus	283				-283	-100,0%		
Transport pour évacuation des résidus					0			
Transport des déchets prébroyés					0			
Impôts & taxes hors IS	18 024	21 672	1,9%	1,3%	3 648	20,2%	1,9%	1,4%
Facturation frais de siège	24 273	44 608	2,6%	2,6%	20 335	83,8%	2,6%	2,9%
Loyer terrain et frais de contrôle	25 930	37 790	2,7%	2,2%	11 860	45,7%	2,8%	2,4%
TOTAL DES CHARGES	931 747	1 558 752	98,7%	90,1%	627 005	67,3%	100,0%	100,0%
<i>dont sous-traitance groupe</i>	0	0			0			
<i>dont frais de siège</i>	24 273	44 608			20 335	83,8%		
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)	80 219	258 213	8,5%	14,9%	177 995	221,9%		
Dotations aux amortissements	57 147	307 547	6,1%	17,8%	250 400	438,2%		
Dotations aux provisions pour renouvellement					0			
Autres dotations aux provisions		11 500		0,7%	11 500	N/A		
Redevances de crédit-bail					0			
RESULTAT D'EXPLOITATION (RE)	23 072	-60 833	2,4%	-3,5%	-83 905	-363,7%		
Charges financières	3 249	87 499	0,3%	5,1%	84 250	2592,9%		
Produits financiers	1 083	11 371	0,1%	0,7%	10 288	950,4%		
RESULTAT FINANCIER (RF)	-2 167	-76 128	-0,2%	-4,4%	-73 961	3413,6%		
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (RCAI)	20 905	-136 961	2,2%	-7,9%	-157 867	-755,1%		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (REX)	0	15 514	0,0%	0,9%	15 514			
IMPOT SUR LES SOCIETES	6 969				-6 969	-100,0%		
RESULTAT NET (RN)	13 936	-121 448	1,5%	-7,0%	-135 384	-971,5%		
Résultat net /Chiffre d'Affaires	1,5%	-7,0%						
EBE / Chiffre d'Affaires	8,5%	14,9%						
Taux de Marge Globale = RCAI / CA	2,2%	-7,9%						

chapitre 4

Le taux de marge global calculé par le rapport du résultat courant avant impôts sur le chiffre d'affaires est négatif du fait d'un résultat en perte.

Par ailleurs, le résultat 2009 est moins bon que celui annoncé sur le plan d'affaires initial établi à -56 296 €. En effet, si les produits

d'exploitation sont en hausse de 517 k€ par rapport aux prévisions, les charges augmentent de 443 k€. La hausse des charges vient du recours à l'intérim, de la hausse des dépenses d'exploitation et de gestion, de la hausse des travaux et services extérieurs et de la maintenance des équipements.

L'excédent brut d'exploitation conserve une avance de 74 k€ sur le budget qui se trouve absorbée par le niveau de dotation aux amortissements de 80 k€ supérieur à la prévision (*mises aux normes et matériel amortis plus vite*) et par le résultat financier de 46 k€ (*importance des frais financiers sur emprunts et comptes courants*).

en Euros		REEL			BP prévision initiale			ECART REEL - BP		
ANNEE	Site	2009			2009			2009		
		Qté	PU	Total	Qté	PU	Total	Qté	PU	Total
Recettes compost	Touban GJ	7 588	54,22	411 463	5 175	47,47	245 657	2 413	6,75	165 806
Compost										
Recettes autres										
Mulch		449	81,07	36 379			0	449	81,07	36 379
Souches		802	45,87	36 792			0	802	45,87	36 792
Terre terreau 0/10							0	0	0,00	0
Refus criblage							17 250	0	0,00	-17 250
Déchets verts										
Collectivité Urbaine	}	27 988	42,31	1 184 158	23 000	43,35	997 050	4 988	-1,04	187 108
Autres collectivité de la Cub										
Autres clients		1 694	36,03	61 027				1 694	36,03	61 027
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES		38 521	45	1 729 819	28 175	45	1 259 957	10 346		469 862
Tonnes compost vendues		7 588			5 175			2 413		
Tonnes déchets verts traitées		29 681			23 000			6 681		
Autre Chiffre d'affaires - refacturation				134 705						
Production stockée				-61 462	3 033	13,6	41 348	-3 033		-102 811
Reprises sur provisions GER					0		0			
Autres reprises				2 213	0		0			
Autres produits				11 690	0		0			
QP subventions pour investissement					0		0			
TOTAL DES PRODUITS EXPLOITATION				1 816 966			1 301 306			515 660
Rachat de compost										0
Personnel										
Commercialisation				353 879			365 490			-11 611
Production				176 939			272 786			-95 847
Intérim				18 907						
Prêt de personnel				156 559						
Frais de commercialisation							0			
Charges (local...)							0			
Promotion / Publicité				9 795			5 700			4 095
Frais de déplacement				26 667			9 690			16 977
Commissions (redevance)				15 000			8 625			6 375
Dépenses d'exploitation et de gestion				292 612			113 743			178 868
<i>dont sous-traitance groupe</i>							0			0
Achats pièces et consommables				99 979			100 839			-860
Travaux et services extérieurs				142 594			51 612			90 982
Maintenance des équipements				33 738			4 500			29 238
<i>dont sous-traitance groupe</i>							0			
Gros entretien				75 339			65 505			9 834
Aléa carburant / transport							0			0
Frais d'évacuation des résidus et des déchets				52 674			0			52 674
Elimination des résidus							35 190			-35 190
Transport pour évacuation des résidus							2 815			-2 815
Transport des déchets prébroyés							0			0
Impôts & taxes hors IS				21 672			13 266			8 406
Facturation frais de siège				44 608			33 149			11 459
Loyer terrain et frais de contrôle				37 790			33 720			4 070
TOTAL DES CHARGES				1 558 752			1 116 630			442 121
<i>dont sous-traitance groupe</i>				0			0			
<i>dont frais de siège</i>				44 608			33 149			11 459
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION				258 214			184 675			73 539
Dotations aux amortissements				307 547			231 517			76 030
Dotations aux provisions pour renouvellement							0			0
Autres dotations aux provisions				11 500			7 500			4 000
Redevances de crédit-bail							0			0
RESULTAT D'EXPLOITATION				-60 833			-54 342			-6 491
Charges financières				87 499			34 128			53 371
Produits financiers				11 371			4 025			7 345
RESULTAT FINANCIER				-76 128			-30 102			-46 026
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS				-136 961			-84 444			-52 517
RESULTAT EXCEPTIONNEL				15 514			0			15 514
IMPOT SUR LES SOCIETES							-28 148			
RESULTAT NET				-121 447			-56 296			-65 151
Résultat net / CA				-7,0%			-4,5%			
EBE / CA				14,9%			14,7%			
TMG = RCAI / CA				-7,9%			-6,7%			

chapitre 4

3 - calcul de la contribution

Au contrat il est prévu que dans l'hypothèse où le délégataire obtiendrait de meilleurs résultats nets cumulés que ceux prévus dans ses comptes d'exploitation prévisionnels, le principe du « retour à meilleure fortune » sous forme de contributions annuelles sera mis en oeuvre.

- Sur la délégation, le résultat net 2009 est négatif pour 121 k€, il n'y a pas lieu d'effectuer le calcul de la contribution.

Synthèse

1 - Sur les résultats

Pour le deuxième exercice social le délégataire a fourni l'ensemble des pièces demandées par le contrat dans les temps.

La difficulté de l'analyse a été de retracer le schéma des transferts des comptes, notamment, des immobilisations. En effet, du fait d'une prise de position du délégataire différente de

celle qui aurait été prise par le délégant, le transfert est intervenu au 16 février 2009. De ce fait les comptes de la délégation se trouvent dans deux sociétés. Finalement, le délégant s'est assuré que le patrimoine immobilier a été correctement repris dans les comptes de la société dédiée.

Sur le chiffre d'affaires, deux écarts au contrat ont été notés avec une demande de régularisation au plus tôt par le délégataire sur l'accord express de la Cub pour vendre aux clients tiers et sur le prix pratiqué à ces derniers qui ne peut être inférieur à celui payé par la Cub.

Une année 2009 marquée par des entrants de déchets verts plus importants que la tendance des années précédentes (*tempête Klaus*) mais un recul sur le plan de la commercialisation, malgré de nombreuses dépenses en action de communication (*publicité, frais de déplacement, commissions, ...*). En effet, la qualité du compost ne permet pas un écoulement aussi substantif qu'attendu, face à la concurrence accrue sur le marché, où le compost de moins bonne qualité se vend plus facilement.

Les efforts fournis par le délégataire se traduisent par une relative moindre importance des charges dans le chiffre d'affaires (*de 92 % en 2008 à 86 % en 2009*) mais ne sont pas compensés par une baisse ou une stagnation des dotations aux amortissements et des charges financières, d'où un résultat en perte.

La délégation n'a que 18 mois d'existence, le contrat a une durée de 20 ans, il reste encore 18 ans ½ pour atteindre les objectifs.

2 - Sur la mission de contrôle

S'agissant du deuxième exercice social, aucun contrôle sur place n'a été effectué. Toutefois, devant la difficulté à obtenir « rapidement » les éléments nécessaires au contrôle, une analyse approfondie des comptes sera à effectuer l'année prochaine. Mais surtout, il est proposé de passer un avenant au contrat demandant au délégataire de transmettre par voie électronique la balance générale des comptes ainsi que le compte de résultat semestriellement. Ainsi il sera plus facile de suivre régulièrement les comptes au cours de l'année et préparer au mieux la revue annuelle.

III. La société Rive Droite Environnement

Cette société est délégataire des services publics d'incinération des déchets, de production et de distribution de chaleur sur le réseau desservant le plateau des Hauts de Garonne.

S'agissant d'activités étroitement liées, l'analyse économique et financière correspondante, figure au « Rapport annuel 2009 du réseau de chaleur ».



annexes

**1 - Tableau des effectifs de la direction opérationnelle
Environnement**

2 - Tonnages collectés par centre de recyclage

3 - Schéma récapitulatif

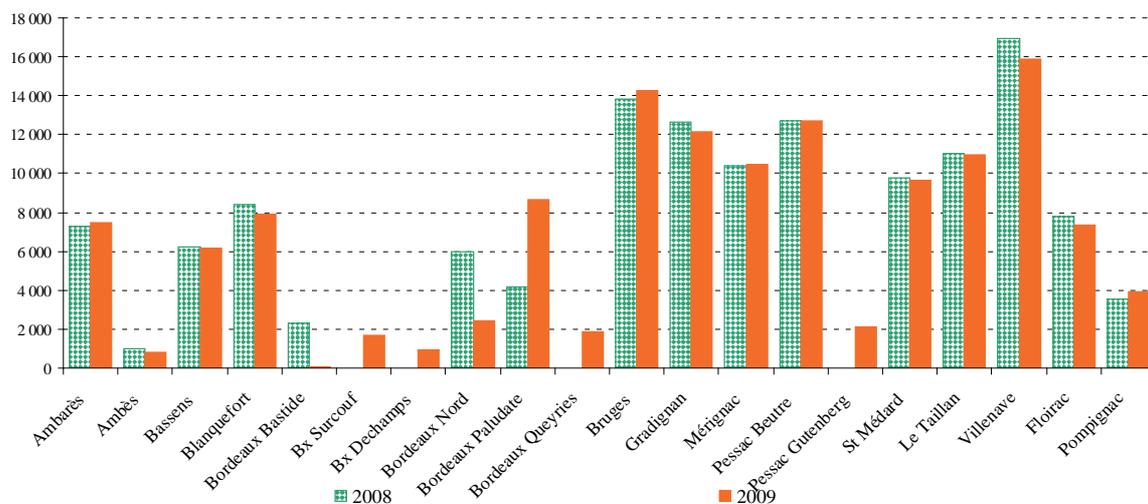
4 - Les adresses utiles

Annexe 1 - Tableau des effectifs de la direction opérationnelle Environnement

(situation au 31/12/2009)		Effectif organigramme	Effectif 2008	Effectif 2009	Variation 2009/2008	
Direction		56	54	55	+ 1	
Responsable	Directeur	1	1	1		
Assistant secrétariat	Administratif	1	1	1		
unité Hygiène et Sécurité	Technicien	1	1	1		
	Adjoint technique	1	1	1		
Complexe Thermique Hauts de Garonne						
Responsable	Ingénieur	1	1	1		
Direction (adjoint)		1	1	1		
unité Matériel et Sites	Responsable	1	1	1		
	Gestion bureautique	1	1	1		
	Gestion matériel et sites	Agent de maîtrise	2	3	3	
		Adjoint technique	45	42	43	+ 1
Elaboration des marchés						
Responsable	Ingénieur	1	1	1		
département Gestion du service public		11	9	10	+ 1	
Responsable	Attaché	1	1	1		
Observatoire	Rédacteur	1	0	0		
	Administratif	2	2	2		
unité Assistance juridique et administrative	Rédacteur	1	1	1		
	Administratif	2	1	2	+ 1	
unité Comptabilité et Marchés	Rédacteur	1	1	1		
	Administratif	3	3	3		
département Gestion des ressources humaines		6	5	6	+ 1	
Responsable	Attaché	1	1	1		
Communication interne	Administratif	1	0	1		
unité Ressources (<i>gestion du personnel</i>)	Administratif	3	3	3		
unité Formation GPEC	Rédacteur	1	1	1		
département Valorisation		183	171	181	+ 10	
Responsable	Ingénieur	1	1	1		
unité Centres de recyclage	Technicien	1	1	1		
	Administratif	2	2	2		
	Contrôleur	1	1	1		
	Agent de maîtrise	9	9	9		
	Agent de conduite	30	26	30	+ 4	
	Gardiens	86	77	82	+ 5	
	Adjoint Technique	1	1	1		
	Agent de maintenance	10	10	10		
	Contrôleur	1	1	1		
	Agent de maîtrise	5	5	5		
unité Centres de transfert et usines	Agent de conduite	15	15	15		
	Adjoint Technique	16	17	18	+ 1	
	Contrôleur	1	1	1		
unité Support valorisation	Agent de maîtrise	4	4	4		
département Programmation		9	8	7	- 1	
Responsable	Ingénieur	1	0	1	+ 1	
	Agent de maîtrise	1	1	1		
	Adjoint technique	1	2	1	- 1	
	Technicien	1	1	0	- 1	
unité Etudes	Dessinateur	2	2	2		
unité Prospectives et Contrôle délégation Service Public	Technicien	1	1	1		
	Contrôleur	1	1	1		
département Collectes		615	573	587	+ 14	
Responsable	Ingénieur	1	1	1		
Adjoint au responsable	Ingénieur	1	0	1	+ 1	
	Administratif	1	1	1		
unité Collectes des OM	cellule Administrative USID	Rédacteur	1	1	1	
		Administratif	5	3	5	+ 2
		Technicien	1	1	0	- 1
		Contrôleur	4	4	4	
	cellule Apport volontaire	Agent de maîtrise	21	19	20	+ 1
		Administratif	9	9	9	
		Agent de conduite	141	109	132	+ 23
		Agent de collecte	359	356	346	- 10
		Contrôleur	1	1	0	- 1
		Agent de maîtrise	3	3	3	
		Agent grutier	20	19	20	+ 1
		Adjoint technique	7	6	5	- 1
unité Support collectes	cellule de Proximité	Technicien	1	1	1	
		Contrôleur	1	1	1	
		Agent de maîtrise	3	3	3	
		Agent de communication	6	6	6	
	Adjoint de surveillance et d'intervention	18	18	17	- 1	
	Administratif	2	2	2		
	Adjoint technique	5	5	5		
	cellule de Surveillance	Contrôleur	1	1	1	
		Agent de maîtrise	3	3	3	
	Total		879	820	846	+ 26
Agents non affectés			11	10	- 1	
Agents en disponibilité			6	3	- 3	
Total			837	859	+ 22	

Les effectifs prévus à l'organigramme sont passés de 875 en 2008 à 879 en 2009. Cette évolution concerne le département collecte (+ 4 agents).

Annexe 2 - Tonnages collectes par centre de recyclage



Le centre de Bordeaux Quai de Paludate est ouvert depuis le 13 mai 2008.
Le centre de Pessac Gutenberg est ouvert depuis le 15 décembre 2008.
Le centre de Bordeaux Bastide est fermé depuis le 19 janvier 2009, date

d'ouverture du centre situé Quai de Queyries qui lui-même est fermé depuis le 11 octobre 2009.

Le centre de Bordeaux Nord est fermé depuis le 10 mai 2009, en remplacement est ouvert le centre de Bordeaux

Surcouf (ZI Daney) depuis le 29 juin 2009.

Le centre de Bordeaux Quai Deschamps est ré ouvert depuis le 19 octobre 2009.

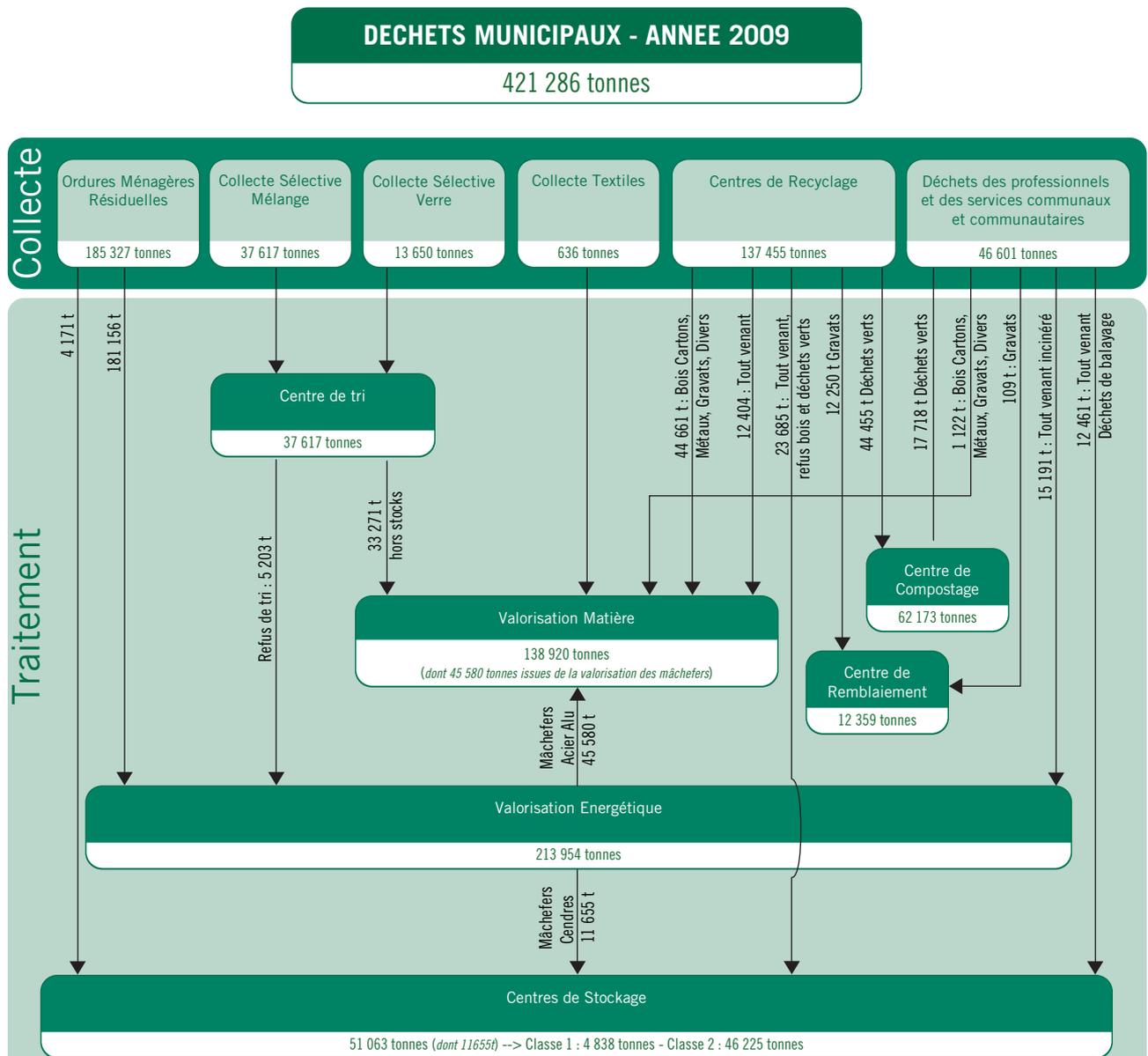
Tonnes	Ambarès-et-Lagrave	Ambès	Bassens	Blanquefort	Bordeaux Bastide	Bordeaux Deschamps	Bordeaux Nord
Déchets verts	2 833,53	218,69	2 025,81	3 288,28	8,86	83,44	242,53
Tout-venant	1 664,47	245,07	1 011,07	1 897,68	34,00	303,58	880,84
Bois	686,73	103,97	631,94	675,28	13,47	92,38	272,46
Gravats	1 811,21	194,80	2 117,54	1 905,46	-----	398,88	767,16
Cartons	85,46	-----	76,80	79,76	3,80	19,80	65,92
Métaux	211,50	38,34	168,30	28,40	4,34	-----	87,56
Piles	1,37	0,25	1,21	2,01	-----	0,06	0,38
Batteries	0,02	0,16	0,04	0,03	-----	0,03	0,62
Huiles moteur	8,10	2,61	7,74	10,45	-----	-----	-----
D3E	131,36	28,88	131,60	14,60	1,90	6,80	43,89
DMS	21,56	-----	18,65	14,85	-----	2,89	-----
TOTAL	7 455,31	832,77	6 190,70	7 916,80	66,37	907,87	2 361,36

Tonnes	Bordeaux Paludate	Bordeaux Queyries	Bordeaux Surcouf	Bruges	Gradignan	Mérignac	Pessac Beutre
Déchets verts	742,73	221,46	154,45	3 981,45	5 324,54	3 226,59	5 236,06
Tout-venant	3 540,28	626,95	678,49	3 876,08	2 457,02	2 651,62	2 560,06
Bois	1 381,25	164,25	245,96	1 784,12	1 129,19	1 278,57	1 245,58
Gravats	2 359,36	686,32	487,96	3 663,95	2 401,57	2 384,29	2 853,24
Cartons	171,56	57,14	55,92	265,22	241,10	231,24	178,40
Métaux	320,80	64,10	55,86	438,84	298,60	351,38	361,88
Piles	1,20	0,41	-----	2,34	2,97	3,11	2,46
Batteries	0,22	0,09	0,07	0,06	0,01	0,02	-----
Huiles moteur	-----	-----	-----	12,53	10,62	11,60	9,18
D3E	158,77	37,46	63,83	209,34	229,91	261,58	258,65
DMS	-----	-----	-----	30,57	25,58	36,32	30,02
TOTAL	8 676,17	1 858,18	1 742,54	14 264,50	12 121,11	10 436,32	12 735,53

Tonnes	Pessac Gutenberg	Saint-Médard	Villenave-d'Ornon	Le Taillan	Floirac	Pompignac
Déchets verts	523,76	3 585,46	4 991,49	5 335,27	1 481,42	1 391,46
Tout-venant	449,51	2 933,68	4 164,65	1 952,69	2 570,15	1 125,32
Bois	263,54	841,74	1 632,00	997,94	461,98	237,37
Gravats	793,64	1 791,20	4 291,27	2 334,97	2 459,04	993,72
Cartons	37,34	107,18	169,42	166,04	161,84	37,30
Métaux	46,46	168,90	395,44	101,98	134,22	102,63
Piles	0,37	1,58	2,82	0,88	-----	0,79
Batteries	0,13	0,81	0,04	0,02	-----	-----
Huiles moteur	-----	13,34	13,14	12,17	-----	-----
D3E	25,28	160,14	199,97	26,74	45,43	51,65
DMS	-----	20,05	35,88	25,14	9,06	12,41
TOTAL	2 140,03	9 624,08	15 896,12	10 953,84	7 323,14	3 952,65

Annexe 3 - Schéma récapitulatif

Déchets des ménages et déchets assimilés - Année 2009



Annexes

Annexe 4 - Les adresses utiles

Siège social de la Communauté urbaine

Esplanade Charles-de-Gaulle 33076 Bordeaux Cedex
Tél. 05 56 99 84 84
Fax 05 56 96 19 40
www.laCub.com

direction opérationnelle de l'Environnement

35 rue Jean Hameau 33300 Bordeaux
Tél. 05 56 11 83 83
Fax 05 56 11 83 91
Mail dopenvir@cu-bordeaux.fr

unité Collecte

Réclamation (*poubelles grises et vertes*)

Tél. 05 56 11 83 88

Collecte des déchets des professionnels

N° gratuit : 0800 82 83 33

Collectes sélectives agents de communication

N° gratuit : 0800 22 21 20

cellule collecte sélective en apport volontaire

ZI de Tartifume rue Gustave Eiffel 33130 Bègles
Tél. 05 57 35 80 03
Fax 05 57 35 80 15

unité Recyclage Valorisation Traitement Transport

unité Centres de transferts

35 rue Jean Hameau 33300 Bordeaux
Tél. 05 56 11 83 83
Fax 05 56 11 83 17

unité Support valorisation

Avenue Jean Mermoz 33327 Eysines
Tél. 05 56 37 37 83
Fax 05 56 37 37 92

unité Centres de recyclage

Le Bourgailh Chemin de la princesse 33600 Pessac
Tél. 05 56 07 17 02
Fax 05 56 36 39 60

Avenue Jean Mermoz 33327 Eysines

Tél. 05 56 37 37 83
Fax 05 56 37 37 92

Réclamations centres de recyclage

Tél. 05 56 11 83 20

17 centres de recyclage

Commune	adresse	téléphone
Ambarès-et-Lagrave	avenue Jules Ferry	05 56 77 71 32
Ambès	22 rue Jean Mermoz	05 56 77 05 54
Bassens	rue Franklin	05 56 38 32 46
Blanquefort	avenue du 11 novembre 1918	05 56 95 61 51
Bordeaux Alfred Daney	rue Surcouf	05 56 39 08 27
Bordeaux Paludate	quai de Paludate	05 56 87 15 95
Bordeaux Deschamps	quai Deschamps	05 56 40 21 41
Bruges	rue André Sarraud, sortie 6	05 56 57 90 88
Floirac	ZAC des quais avenue Marcel Paul	05 56 32 61 46
Gradignan	allée de Mégevie	05 56 75 05 90
Mérignac	avenue des marronniers	05 56 34 15 06
Pessac	avenue de Beutre	05 56 07 17 04
Pessac Gutenberg	rue Gutenberg	05 56 92 60 81
Pompignac	19 avenue du Périgord	05 57 97 03 97
Saint-Médard-en-Jalles	avenue de Touban	05 56 05 40 06
Le Taillan-Médoc	route de Saint-Aubin	05 56 05 71 43
Villeneuve-d'Ornon	chemin de Galgon	05 56 87 02 51





ce qu'il faut retenir

repères

- **421 286 tonnes de déchets collectés**
dont 51 267 tonnes issues du tri sélectif, en progression de 3,25 %,
dont 185 327 tonnes d'ordures ménagères résiduelles, en baisse de plus de 5 % ;
- **859 agents travaillant quotidiennement pour la gestion des déchets ;**
- **122 957 931 € de dépenses en mouvements réels**
42 524 944 € de dépenses d'investissement,
80 432 297 € de dépenses de fonctionnement, en baisse de plus de 10 %.

Communauté urbaine de Bordeaux

direction opérationnelle de l'Environnement - pôle Opérationnel
bureau : 35 rue Jean Hameau - 33300 Bordeaux - courriel : dopenvir@cu-bordeaux.fr

Esplanade Charles-de-Gaulle - 33076 Bordeaux cedex - Tél. : 05 56 11 83 83 - Fax : 05 56 11 83 91

www.laCub.com